

HISTOIRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



L' A B C D E S P R É T R E S , O U

Instructions en forme alphabétique, pour apprendre aux Ecclésiastiques leurs Devoirs & les remettre à l'A, B, C de leur état.

Par un P R È T R E connu & amateur
de l'ordre.



1 7 9 1.

100
100
100
100

L' A B C DES PRÊTRES.

A.

ASOLUTION. Autrefois on donnoit de l'argent pour obtenir du Prêtre la Sentence de rémission de ses fautes : un texte sans doute de Saint *Crodegand* a autorisé cette pratique , *pro Missâ suâ & pro Confessione*. Les Conciles se font autrefois élevés avec tout le zèle possible contre les Confesseurs qui enjoignoient pour pénitence de faire dire des Messes. La pratique de recevoir de l'argent pour entendre les Confessions , est encore en usage dans le Diocèse de Rheims : c'est ce qui a fait composer ces Vers par une ame zélée , pour réprimer cet abus.

Que de saints charlatans au lieu de vous guérir
Prennent de votre argent pour vous faire mourir !
Pénitens endurcis , que rien ne vous afflige ,
L'or faura diriger celui qui vous dirige .
Dès qu'on fait briller l'or , le Prêtre est careffant ,
Et le plus criminel lui paroît innocent ;
Si vous voulez flétrir ce Juge de vos vices ,
Comme aux Judges du siècle , il lui faut des épices .
Lorsque le Directeur reçoit de certains droits ,
Tout pardon est scellé du signe de la croix .

ADMINISTRATION DES SACREMENTS. L'esprit & la discipline de l'Eglise n'ont jamais varié sur l'article de l'Administration gratuite des Sacrements & autres fonctions sacerdotales ; la multitude de ces Décrets contre ceux qui demandent & exigent quelque chose à cette occasion, en font foi. On ne peut mieux répondre aux prétendues raisons futilles que les Prêtres apportent , que par ce trait de satyre d'un célèbre Poète.

On parle d'Impôts dont la France est remplie,
Tout le monde en murmure , & tout le peuple en crie:
Qu'est-ce en comparaison de tant d'injustes droits ?
Qu'aujourd'hui les Pasteurs lèvent en tant d'endroits ?
Tout le monde en naissant doit à la Sacrifisie ,
Il faut payer l'entrée & payer la sortie.
Enfin tous les Pasteurs , par un fatal accord ,
Trouvent de quoi gagner à la vie & à la mort.

AVARICE DES PRÈTRES. Leur attachement au lucre n'a jamais permis aucune réforme dans les moyens inventés pour commerçer des choses saintes. Qu'on cherche tant qu'on voudra des raisons pour pallier ou justifier les pratiques de nos jours , j'en appellerai toujours aux principes & aux maximes dont le viollement est un sujet de condamnation. Vous avez reçu gratis , dit l'Evangile , donnez gratis. *Gratis accepistis , gratis date.* Prenez garde de vous laisser surprendre par aucun trait d'avarice , *cavete ab omnia avaritiâ.* Que vos mœurs , votre vie soient exempts d'avarice , vous trouvant satisfaits des choses présentes. *Sint mores vestri sine avaritiâ contenti præsentibus.* (Epist. ad Hæbr. Cap. XIII. v. 5.) Ce sont ces préceptes fondamentaux qui sont si fort oubliés de nos jours , qui firent dire à *Pierre de Blois* : Je ne vois plus qu'un nombre infini de

Prêtres, ignorans, idiots, & ce qui est de plus triste, gens qui n'agissent que selon l'esprit de la chair. Je les vois avilir, par leur multitude & leur indignité, les plus augustes Sacremens. *Video hodiè quod flens dico, innumeros illiteratos aut potius idiotas, & nihilominus carnaliter conver-santes usurpare tanti Officii gradū, ita Sacramenti dignitas ex indignā numerositate vilescit.* Le Docteur *Gerson*, cet homme si célèbre, ne trouve point d'autres moyens pour éteindre la cupidité des Prêtres, & obliger les peuples à ne plus se laisser séduire par la charlatanerie des Ecclésiastiques qui trafiquent des choses saintes, que de les détromper, en leur prouvant qu'il est faux que ceux qui ne soudoient point le Prêtre sont exclus de la participation aux prières du reste des Fidèles. Il exhorte chaque particulier de „ mettre ses intérêts entre les mains de la Providence, & de s'abandonner aux soins paternels d'un Dieu qui, pesant tout au poids du sanctuaire, faura discerner & priser les mérites de chacun.” (Voyez *Gerson*, le second volume de ses Œuvres, pag. 444, édit. antiq. gotiq.) & Particul. 35 de Sollicitudin. Ecclesiast.

B

BÉNÉFICES. Le docte *Binius*, Chanoine de l'Eglise de Cologne, dans ses savantes Notes sur les Conciles, prétend que l'origine des Bénéfices vient d'une réponse du Pape *Symmaque* à *Césaire*, Archevêque d'Arles, par laquelle ce Souverain Pontife, en défendant aux Evêques d'aliéner les biens de l'Eglise, comme ne les possédant point en propre, permet en même-tems d'accorder la jouissance de quelques-uns des fonds qui en dépendent à certains membres du Clergé,

distingués par leurs mérites personnels, avec la faculté de les régir en bons pères de famille & d'en jouir leur vie durant, sans pouvoir en disposer à la mort. Jusques-là, dit ce savant homme, les divers Ministres des Autels recevoient chaque mois des mains de l'Evêque, ou par son ordre, une certaine somme pour leur subsistance ; il arriva dans la suite, ajoute-t-il, que pour tenir lieu du *quod justum*, on donna à quelques-uns des plus méritans, l'administration & l'usufruit de certains biens détachés ; & de-là le mot de *bénéfice* ; mais bénéfice qui loin de dispenser leurs Titulaires ou Administrateurs du service qu'ils doivent à l'Eglise, ne les y engageoit que plus étroitement, tant par l'honneur que par un motif de conscience. (In Epistolâ 5 sym. ad cas. T. 4. Con. Lab.)

BIENS DE L'EGLISE. Ce n'est pas dans notre tems seul qu'on s'est plaint des grands biens de l'Eglise, nous voyons que dans le sixième siècle, *Chilperic*, Roi de France, se plaignoit amérement de ce que ses Finances étoient ruinées, & de ce que toutes les richesses de son Royaume étoient passées dans les mains du Clergé. Indépendamment des riches donations faites à l'Eglise par les Rois, son casuel fut immense, par les offrandes, les testamens, les fondations, les cérémonies & les pratiques utiles que ses Ministres inventèrent chaque jour. Dans ces tems tyranniques tout testament étoit déclaré nul, quand on avoit oublié de léguer une portion de ses Biens à l'Eglise. Dans ces cas, les Prêtres cassoient les testamens, & suppléoient eux-mêmes à l'omission du défunt.

C'est une illusion que de s'imaginer que prendre les Biens-fonds du Clergé, pour acquitter les dettes de l'état, soit renverser toutes les Loix. Loin même de les attaquer ces Loix, c'est, au

contraire, dans ce cas, leur obéir & en suivre entièrement l'esprit. Toute Loi positive émanée du droit naturel & essentiel des sociétés politiques, exige certainement cette aliénation, lorsque la société doit le faire ; le Droit Canonique reconnoît nommément que le droit de propriété de la Nation sur ces Biens, lui donne le pouvoir légitime d'en disposer à sa volonté. On a pour garant ce célèbre passage d'une Lettre du Pape saint *Innocent I.* à saint *Victorice*, Evêque de *Rouen*, *si tributum*, &c. L'Eglise, fait-il entendre clairement, „ ne peut pas donner ses „ Biens-fonds au Souverain, parce qu'elle n'en „ est pas propriétaire, & qu'il n'y a qu'un pro- „ priétaire qui puisse validement aliéner ; mais „ s'il plaît au Souverain de disposer de ses fonds, „ il en est bien le maître. L'Eglise ne les lui „ donnera donc pas, parce qu'elle ne peut don- „ ner ce qui ne lui appartient point foncieré- „ ment & légitimement, mais elle n'a pas le „ droit de refuser de les lui laisser prendre. ”
 Voici ce passage : *Si tributum petit imperator, non negamus : agri Ecclesiae solvant tributum. Si agros desiderat imperator, potestatem habet vindicandorum : tollat eos, si libitum Imperatori non dono, sed non nego.* Or l'Etat a-t-il besoin ? Ce ne pas là un problème difficile à résoudre. Ce passage se trouve encore dans saint *Ambroise* (Epist. Classis 1. p. 872. edit. bened.) & dans les Décrets de *Gratien*, (Part. 2. cause. XI. quæst. 1. cap. 27. pag. 985. & 986. edit. Parif. 1612.) Un Manuscrit de plus de 900 ans d'antiquité reproche aux Prêtres le désir de s'enrichir. *Augeant Sacerdotes scientiam magis quam divitias & non erubescant discere à Laicis, qui noverunt quæ ad Officium pertinent Sacerdotum.*

CANONS DE L'EGLISE. Quand on veut rappeler les Prêtres à leur état & qu'on leur cite les Canons qui blâment leur conduite, la plupart répondent, pour se débarrasser de ces Loix importunes & propres à troubler leur conscience, que ces anciens Canons ne tirent plus & n'ont plus force de précepte; cependant ces Canons ont, dans tous les tems, été regardés comme les interprètes de la morale & de la doctrine de l'Eglise. Ce sont des Règles & des Loix contre lesquelles on ne peut jamais prescrire, & qui doivent être observées jusqu'à la fin des siècles. *Sancti Canones, mansuræ scilicet usque in finem sæculi leges, spiritu Dei sum conditi* (Conc. Aquit. gran. 2. L. 3. cap. 25.) Il n'est permis à aucun Prêtre, dit le Pape Célestin, & après lui le second Concile de Nicée, & le quatrième Général de Constantinople, de se conduire autrement que selon ce qui a été prescrit par ces saintes Règles. *Nulii Sacerdotum suos liceat Canones ignorare, nec quidquam facere quod patrum regulis possit obviare.* (Cœlest. 1. Ep. ad. Epos. Ap. & Calab. 12. 2 Item. Con. Nican. 2. an. 787. ca. 1.) Que ceux donc qui ont des oreilles pour entendre, écoutent ici ce que le St. Esprit a dit en différens lieux & en différens tems à toutes les Eglises du monde *Qui habet aures audiendi audiat quid Spiritus. Sanctus dicat Ecclesiis.*

CARDINAL. Quelque sot qu'on suppose un Cardinal, il ne l'est jamais assez pour se croire vraiment humble. Tous ceux qui sont promus à cette dignité étant nommés par le Pape *égaux aux Rois*, & sur-tout lorsqu'il se donne à Rome pour le protecteur d'un Empire tel que la France. La

vraie humilité refuseroit un titre aussi fastueux, non qu'on veuille nier la stupidité de quelques Prélats, mais leurs ambitieuses prétentions prouvent moins l'habileté du Clergé, que la bonhomie du peuple.

CONCILE DE CARTHAGE. Le troisième Concile de Carthage, ne veut pas que l'Evêque du premier siège, c'est-à-dire le Pape, soit appellé *Princeps Sacerdotum*, ou *sommus Pontifex*, étant certain que *Pontifex maximus* avoit quelque chose de plus fastueux & de plus séculier. Le titre d'Evêque universel n'appartenoit pas autrefois au Pape, & saint Grégoire le grand l'avoit d'abord rejetté.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES (les) sont un livre faussement attribué aux Apôtres, dans lequel les Evêques ont mieux aimé puiser leurs titres d'autorité & de grandeur, que de chercher à méditer les leçons d'humilité & de désintéressement que donnent l'Evangile & les autres écrits des Apôtres authentiques. Ce livre apocryphe des Constitutions veut (au Chapitre 25) que les Evêques recueillent les dîmes & les prémices, mais il ne dit pas de quel droit. (Au Chapitre 26,) les Evêques sont appellés *Rois*; qui *Episcopus est hic vestier rex & adinastes*.

D.

DROITS CURIAUX. Il seroit inutile de faire paraître ici les premiers Pasteurs & autres saints Evêques qui ont fondé ou gouverné nos Eglises. Pour remettre devant les yeux les Statuts & Règlemens formés dans ces derniers tems, je suis bien persuadé, que n'y reconnoissant ni leurs principes ni aucun trait de leur conduite, ils en improuveroient, & la teneur & l'exécution.

Il n'est donc point permis de demander ou exiger la moindre chose, soit pour avoir administré les Sacremens, soit pour avoir rempli quelques autres fonctions du ministère. Saint Thomas enseigne, qu'il vaudroit mieux même dans un cas de nécessité mourir sans recevoir le Baptême, que de se le procurer de la main d'un Prêtre à prix d'argent. *Quod si non possit ad alium habere recursum, nullo modo deberet premium pro Baptismo dare, sed potius absque Baptismo decidere, supereretur enim ei ex Baptismo flaminis quod ei ex Sacramento deesset.*

Qu'on fasse attention à l'exposé d'un Canon du Concile de Mayence, tenu dans ces derniers siècles ; on y verra combien ce que l'on appelle aujourd'hui Droits Curiaux paroisoient alors odieux. L'avarice exécutable de certains Prêtres (y est-il dit) va quelquefois jusqu'à rendre les Sacremens méprisables, car ils refusent de les administrer, qu'ils n'en soient payés argent comptant. *Numerato pretio :* voulant donc réprimer ces traits de cupidité, tant de fois réprouvés par les Conciles, nous défendons à tous Curés & autres Ministres de l'Eglise, d'exiger ou demander quelque chose comme un droit, ni même de recevoir sous ce titre ce qui peut être présenté comme une coutume pieusement établie. *Execrabilis quorundam Sacerdotum avaritia, usque ad Sacramentorum ipsorum contemptum & injuriam non nunquam irrumpit : quorum pravam cupiditatem sacris etiam conciliis iuviram & damnatam comprimere volentes, omnibus subjectis Parochiis, seu Ecclesiarum Ministris serio prohibemus, nequid ad Sacramentorum administrationem à quorundam velut debitum aut exigant, aut recipiant.*

Il y avoit, sans doute, dans les Diocèses des Evêques qui componsoient cette assemblée, com-

me dans celui d'Autun, des Bénéfices curiaux d'un très-modique revenu. Il y avoit dans les Paroisses des Habirans de différentes classes & de différens ordres. On n'impose néanmoins aucun tribut sur ceux-ci, & l'on n'accorde aucun droit à ceux-là au sujet de leurs fonctions. Pourquoi n'avoit-on pas recours à une voie aussi aisée pour faire subsister les pauvres Curés ? C'est qu'elle a toujours paru odieuse & criminelle. C'est que 40 ans auparavant le Concile général de Latran avoit taxé cette conduite de commerce infâme , tant de la part des Evêques qui exigeoient & extorquoient certains droits pour conférer les ordres sacrés , que de la part des Ministres du second ordre ; qui à leur tour cherchoient à se dédommager en exigeant de l'argent pour les enterremens , les mariages & autres fonctions. *Est taxatum quantum sit isti vel illi, quantumque alteri vel alii persolvendum;* (Con. Latr. 4 , gen. an. 1215 , can. 63 & 66.) qui pour comble de damnation vouloient autoriser cette malheureuse pratique par une coutume observée depuis long-tems.

Un concile d'Avignon du 16e. siècle , craignoit si fort de faire paroître les fonctions du sacerdoce appréciables , & étoit si fort frappé du motif qui a engagé dans ces derniers tems à faire des ordonnances pour la levée des droits curiaux , qu'il défend aux Prêtres , quelques pauvres qu'ils puissent être , de demander ou exiger la moindre chose pour l'administration des Sacreemens. *Item pro Sacramentorum administratione nullus Sacerdos quamvis egens verbis aut nutibus quidquam petat exigative.* (Con. Aven. an. 1594 , cap. 11. Concil. Aquisq. an. 1585 , tit. de Sacrement.) Neuf ans auparavant un concile d'Aix-la-Chapelle s'étoit expliqué à peu près dans les mêmes termes. Que conclure de toutes ces autorités ,

finon qu'elles improuvent & combattent les réglemens dont on prétend aujourd'hui s'autoriser.

E.

ECCLÉSIASTIQUES. En quoi ils peuvent être respectés. Quiconque ne voudra point être la dupe des impostures sacerdotales, doit recourir à sa raison, & cesser de respecter un Ecclésiaistique, quelque rang qu'il occupe, non parce qu'il est ministre de l'Eglise, mais suivre la règle de saint *Ambroise*, qui mérite bien qu'on y fasse attention. „ Il n'y a, dit-il, rien de plus sublime que les Evêques, pourvu que leur nom s'accorde avec leur conduite, & que cette conduite réponde à ce nom, sans cela leur nom est vain, & même il devient un crime affreux. *Nihil est in hoc sèculo excellentius Sacerdotibus, si nomen congruat actioni & actio respondeat nomini; si non, nomen inane, crimen immane.* (Ambros. de dignitate sacerdot.)

EGLISE ou TEMPLE; le nombre en est trop grand. *Pierre le Chantre*, si célèbre dans l'Université de Paris, en voyant un désordre si général dans les Prêtres, qui font de leur état un métier lucratif, a proposé pour tronquer cette branche de cupidité, de retrancher non-seulement le nombre des Prêtres, mais encore celui des Eglises, en ne laissant dans chaque endroit que les ministres absolument nécessaires. Le Pape *Léon IV* l'avoit déjà ordonné. *Præcepit ut in congregandis clericis non plures admittantur quam facultates rerum eis Canonici attributa sufficere posset.* Mais ces sages dispositions ont toujours été nulles par la cupidité engrainée des Prêtres, qui n'a jamais permis que cette branche de commerce des choses saintes, fut annulée. Il falloit une

assemblée de la Nation pour balayer toute cette troupe de sautereilles , qui ne fait que dévorer la terre où on les laisse multiplier.

EVANGILE. Usage de s'en faire dire sur la tête. On voit encore aujourd'hui des Prêtres donner dans la plupart des illusions populaires , dès qu'ils prévoient en devoir tirer quelque profit. L'on en voit qui aiment & recherchent l'affluence & le concours des peuples , qui ne trouvent point de fêtes plus solennelles que celles qui sont célébrées parmi des assemblées tumultueuses , parce qu'ils y font une abondante moisson , en disant à la hâte quelques paroles de l'Evangile sur la tête de chaque particulier , en proposant quelques reliques à baisser , en faisant trafique de quelques babioles bénites ou non bénites. Ils tiennent , ces Prêtres , différens bureaux dans les Eglises , qui doivent être , selon qu'ils l'enseignent , mille fois plus respectables que le temple dont Jesus-Christ chassa avec tant d'indignation les acheteurs & les vendeurs.

Évêques. Ce ne pas de notre tems seul qu'on a eu sujet de se plaindre de la conduite vicieuse des Évêques ; de siècle en siècle ils se sont montrés comme indignes de conduire des hommes raisonnables. *Grotius* dit avec raison , „ que quicon-
„ te lit l'Histoire de l'Eglise , n'y peut trouver
„ autre chose que les vices des Évêques . ” *Qui legit Historiam Ecclesiasticam , quid legit nisi Episcoporum vitia ?* (Epist. p. 7 , col. 1.) Saint Grégoire de Nazianze nous dépeint aussi les Évêques de son tems (du 4e siècle) sous des traits peu honorables pour ces chefs de l'église . „ Ils
„ regardent , dit-il , cette dignité non comme
„ un poste où l'on doit être un modèle de ver-
„ tu , mais comme un moyen de s'enrichir ; non
„ comme un ministère dont on doit rendre comp-

„ te , mais comme une magistrature qui n'est
 „ sujette à aucune recherche. Je crois que le
 „ mal devenant de jour en jour plus grand , ils
 „ n'auront plus personne à gouverner..... Le
 même saint nous apprend que l'on plaçoit sur
 la chaire épiscopale , des ignorans & des enfans.
 „ Que les Ecclésiastiques ne valoient pas mieux
 „ que les Scribes & les Pharisiens ; qu'on ne
 „ voyoit en eux aucune charité , mais seulement
 „ de l'aigreur & de la passion. Que leur piété
 „ ne consistoit qu'à condamner l'impiété des
 „ autres dont ils épioient la conduite , non pour
 „ les ramener , mais pour les diffamer. Qu'ils
 „ blamoient les personnes ou les louoient , non
 „ à cause de leur mauvaise vie , mais selon le
 „ parti qu'ils avoient embrassé. Qu'ils admireroient
 „ parmi eux , ce qu'ils repronoient avec aigreur
 „ dans un autre parti. Que l'on ne voyoit entre-
 „ eux que disputes semblables aux combats noc-
 „ turnes , où l'on ne connoît plus ni ami ni enne-
 „ mi , qu'ils chicanoient sur des bagatelles , sous
 „ le beau prétexte de défendre la foi. Qu'enfin
 „ ils étoient un objet d'horreur pour les payens
 „ & de mépris pour les gens de bien parmi les
 „ chrétiens." (Vid. S. Gregorii Nazian. opera,
 tom. I , p. 5 , 21 , 30 , 33 , in folio , Coloniæ ,
 1690 ; voyez aussi la Bibliothèque universelle de
 Leclerc , tome XVIII. p. 56.) Quand ce saint
 auroit vécu dans notre siècle , il n'auroit point
 fait un plus fidèle tableau de la conduite des
 Évêques & des Prêtres de nos jours.

F.

FASTE DES ÉVÈQUES. Le faste des Evêques &
 de la cour de Rome n'a pas toujours trouvé des
 approbateurs comme des *Bellarcius* , des *Baldus* ,

des *Felino*, &c. Il se rencontra de tems en tems des hommes austères qui ne connoissoient que l'exacte obseriance de la loi. *Arnaud de Bresse* fut un de ces hommes courageux qui osa s'élever & prêcher contre la possession des biens Ecclésiastiques. Après avoir étudié sous *Abailard*, il commença par déclamer contre le faste des Evêques & des Abbés, contre les déréglemens & la vie licencieuse des Clercs & des Moines, il n'épargna pas même le Pape; après avoir irrité les esprits contre le Clergé, il soutint que les Clercs ne devoient point avoir de bien en propriété, que les offrandes du peuple devoient être leurs uniques richesses. Ces discours furent reçus avidement du public qui y reconnoissoit la vérité, & qui ne voyoit qu'avec indignation le luxe insultant des Ecclésiastiques. *Arnaud* se rendit à Rome; & fondé sur des principes de vérité irréfragables, osa attaquer le chef des Prêtres. Il disoit par tout hautement que le Pape n'avoit reçu de Dieu qu'une autorité spirituelle, & que c'étoit injustement qu'il s'arrogeoit un pouvoir temporel. Il exhortoit les Romains à rebârir le Capitole & le Sénat, & l'ordre des Chevaliers, & toute la forme de l'ancienne République. On peut croire qu'on se hâta d'imposer silence à un homme qu'on regardoit comme hérétique, qui, sans cependant blesser en rien la foi de l'Eglise, faisoit tant de tort à ses Ministres. Il fut brûlé l'an de grace 1155, *ad exemplum*.

G.

GERARD SAGAREL étoit chef des apostoliques, il enseigna que les successeurs des apôtres ne devoient point porter d'argent, ni rien garder pour le lendemain, qu'il ne falloit ni payer la dîme,

ni faire de vœux ; il fut brûlé : de telles hérésies méritoient assurément bien un bûcher.

GUILLAUME OKAN & MICHEL DE CESENE furent condamnés par *Jean XXII*, pour avoir dit que Jesus-Christ & ses disciples n'avoient possédé aucun bien ni en particulier ni en général.

GUILLAUME DE SAINT - AMOUR fut condamné pour avoir soutenu que chacun devoit vivre du travail de ses mains. Que les moines mendians qui vivent des aumônes sans travailler , ne peuvent être sauvés , & qu'il n'est pas permis d'abandonner son bien & d'y renoncer pour vivre eusuite en mendiant. S'il eût fait des conférences pour prouver qu'on peut ecclésiastiquement faire signer des testamens pour fruster d'honnêtes familles de leur patrimoine , il feroit dans les litanies des Saints.

H.

HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE. Voici un passage de Saint Jérôme , qui semble anéantir la supériorité dont tous les Evêques prétendent jouir de droit Divin sur les Prêtres & sur le Clergé du second ordre. (Dans son Commentaire de St. Paul à Tite) il nous dit formellement " que „ l'Evêque & le prêtre sont une même chose : „ qu'avant que par l'inspiration du diable , il se „ forma dans la religion des partis , & que l'on „ dit parmi les peuples , je suis du parti de „ Paul , moi du parti d'Apollo , & moi du parti „ de Ciphas , les églises étoient réglées par l'a- „ vis commun des prêtres. Mais après que cha- „ cun se fut imaginé que ceux qu'il avoit bapti- „ sés lui appartenioient en propre , & non à J. C. „ on résolut dans tout le monde qu'on éliroit

un

„ un d'entre les prêtres , qu'on l'éleveroit au-
„ dessus des autres , & qu'il seroit chargé lui
„ seul de tout le soin de l'église , afin d'ôter
„ toutes les occasions de schisme . „

Ainsi voilà Saint Jérôme qui attribue à l'ins-
piration du diable la distinction des Evêques &
des prêtres , & que pourtant les Evêques nous
montrent comme d'institution divine.

HONORAIRES pour l'administration des sacre-
mens. La multitude des défenses & des régle-
mens de l'église , est un effet de son zèle pour le
bon ordre , c'est en même-tems une preuve
sensible du grand nombre de prévaricateurs ;
car , comme dit l'apôtre , ce n'est point pour le
juste qu'on impose la loi ; *Lex justo non est posita*. Le concile de Trente enjoint à tous les or-
dinaires des lieux de ne souffrir aucune stipula-
tion , pacte , convention , demande , ni la moin-
dre attente de récompense pour l'administration
des sacremens ; parce que ces pratiques sont très-
suspectes de simonie. *Decrevit sancta Synodus ut*
ordinarii locorum Espicopi , ea omnia prohibeant
imprimis cujus vis mercedum conditiones , pacia
Alia hujusmodi quæ à simonia labe , vel certè à
turpi questu non longi absunt , omnino prohibeant.
(Conc. Trid. §. 22 , de Observ. in celebrat.
Miss.)

I.

INDULGENCES. L'église Romaine pour se pro-
curer le plus d'argent possible , n'oublia point
que les Indulgences pourroient lui former une
branche de commerce assez lucrative. Elle ou-
vrit à cet effet une banque entre le ciel & la
terre , & fit , sous le nom d'*indulgences* , payer

argent comptant dans ce monde , des billets à ordre directement tirés sur le paradis.

Lorsqu'en tous les siecles on voit le sacerdoce sacrifier constamment la vertu au désir des richesses , lorsqu'en étudiant l'histoire des Papes , de leur politique , de leur ambition de leur mœurs , enfin de leur conduite , on la trouve si différente de celle prescrite par l'évangile ; comment imaginer que les chefs de notre religion aient vu en elle autre chose qu'un moyen d'envahir la puissance & les trésors de la terre ?

INQUISITION. Le fanatisme seul a pu établir le monstrueux tribunal de l'inquisition , dont le nom seul fait horreur à tout ce qui n'est pas , ou Italien , ou Espagnol , ou Portugais . Il faudroit des volumes entiers pour en décrire toute l'iniquité ; je me contente de renvoyer à l'excellent ouvrage de Limborch .

Ce n'est que depuis peu d'années que les Anglois ont reconnu combien il étoit injuste de punir de mort , ceux qu'on appelle hérétiques . Ils ont aboli sous le règne de Charles II , l'acte de *Hæretico comburendo* .

INTOLÉRANCE (1) & la persécution ne sont point de commandement divin . A qui Jesus donna - t - il le nom de *race de vipère* ? Fut - ce aux Payens , aux Esseniens , à ces Saducéens qui nioient l'immortalité de l'ame ? Non , ce fut aux Pharisiens ; ce fut auz prêtres .

C'est une violation manifeste des préceptes des premiers docteurs de l'église , qui avoient décidé que , " la violence ne devoit jamais être employée en faveur de la vérité . " Ceux qui parloient de la sorte n'avoient aucun pouvoir sur la terre . Leurs successeurs devenus tout - puissans , ne mirent aucune différence entre les rebelles à l'état , &

ceux qui ne reçoivent point les décisions de l'église.

Le Cardinal du Perron est convenu que les premiers pères de l'église ne pensoient pas de même que les évêques du dernier siècle , sur la conduite que l'on doit tenir à l'égard des hérétiques. (Vid. Perroniana , p. 234.)

J.

JACQUES. Nous pouvons nous en rapporter au sentiment du Roi Jacques pour savoir que penser sur l'humanité de nos prêtres. Ce Prince étoit bigot & connoisseur en ce genre , il n'a jamais considéré les prêtres comme des hommes humains . " Il est très - difficile , disoit-il , d'être , à la fois bon théologien & bon sujet . "

JUBILÉ. Les Papes , à l'instar des Juifs , ont voulu que les chrétiens eussent des Jubilés. Les chrétiens devoient , en imitant leurs frères Juifs , avoit un jubilé ; mais un vrai jubilé par lequel tous ceux qui ont donné du bien à l'église rentreroient dans les terres qui leur appartiennent de droit , & qui ont eu la sottise de lâcher dans le tems qu'on leur persuadoit , sans fondement , qu'Elie & l'Antechrist alloient venir , que le monde alloit finir , & qu'il falloit donner tout son bien , pour le remède de son ame et pour n'être point rangé parmi les boucs. Ce jubilé vaudroit mieux que celui auquel on ne donne que des indulgences plénières .

K.

KAKERS. ou QUAKERS. Une réflexion bien accablante pour des hommes qui recouvrent leur

raison & leur puissance , c'est d'apprendre que dans les Pays Catholiques l'autorité temporelle a toujours été servilement soumise au Sacerdoce , occupée à exécuter ses volontés , à exterminer ses ennemis , à maintenir ses droits , ses richesses , ses immunités. Dans presque toutes les Nations soumises à l'autorité du Pape , les hommes les plus oisifs , (*les Prêtres ,*) les plus féditieux , & les plus dangereux , sont les mieux honorés & les plus récompensés ; l'extrême bonté du peuple lui fait croire qu'il n'en fait jamais assez pour ses Prêtres. Ces sentimens sont les mêmes dans toutes les Sectes. J'en excepte pourtant les *Kakers* , qui ont le bon esprit de ne s'y être pas laissé asservir. Par-tout les Prêtres en imposent aux Souverains ; forcent la politique de plier sous leurs décisions , & s'opposent aux institutions les plus avantageuses à l'Etat. C'est sur-tout dans les contrées qui écoutent trop servilement les volontés du Pape , que le Sacerdoce a toujours joui du plus haut degré de richesses & de pouvoir ; une obéissance aveugle leur soumis les Rois eux-mêmes , ceux-ci ne furent que les exécuteurs de leurs volontés , souvent cruelles ; ils furent prêts à tirer le glaive toutes les fois que le Prêtre l'ordonna , *ad nutum Sacerdotis* , comme l'a dit le doux Saint Bernard.

L.

LAÏQUES. De tout tems l'Ordre Ecclésiaistique a fait voir combien il leur étoit utile qu'on ne pensât comme eux & que pour eux-mêmes. Aussi , c'est ce qui fit dire au fameux *Gaspar Scioppius* que les Laïques sont des ânes , des mulets , des chevaux. Les Catholiques des ânes apprivoisés ;

les Hérétiques des ânes sauvages ; & les Rois Catholiques des plus gros ânes, qui, avec une clochette au cou, conduisent tous les autres. (voy. Scioppius in Eccles. cap. 147.) Nous avons tout lieu de croire qu'êtant sortis de la servitude où les Prêtres nous tênoient, nous cesserons de voir que de grands hommes insultent à notre foibleſſe & à notre bonhomie.

LIBERTÉ de l'Eglise Gallicane pour l'entièrē observation des anciens Canons. L'interdit, l'ex-communication, les censures, les anathêmes, tout a été employé par les Conciles contre les Ministres des Autêts, qui demanderoient ou exigeroient de l'argent avant ou après avoir conféré quelque Sacrement, ou fait quelqu'autre acte concernant le Ministère, comme la publication des bancs de mariage, celui des dispenses, les droits pour marier. L'Eglise a-t-elle changé de principes & de maximes ? Quel est l'époque de ce changement ? Comment est-il arrivé que dans un Royaume si jaloux de ses *Libertés*, c'est-à-dire de la conservation des anciens Canons dans leur pureté, ces mêmes Canons aient été publiquement ou presque généralement violés dans un point de cette importance ? Il fut défendu dans les Etats Généraux, tenus à Orléans au mois de Janvier 1562, d'exiger aucun droit pour la Sépulture, l'administration des Sacreemens, & autres fonctions spirituelles ; l'Eglise elle-même a toujours regardé cette conduite comme simoniaque. On voit néanmoins aujourd'hui des réglémens d'Evêques directement opposés à ces défenses. De quel côté est la justice & la raison ? Les Evêques ne craignoient point la simonie, & comme celle-ci entraîne la damnation, il est à croire qu'ils se moquent d'être damnés, ou ils ne croient point aux principes qu'ils enseignent.

M.

MINISTÈRE. (Saint) Voici un reproche que saint Bonaventure fait aux prêtres de son tems & qui convient parfaitement aux Ecclésiastiques mercenaires qui peuplent nos provinces. Combien y en a-t-il , s'écrie ce saint docteur , qui s'ingerent des fonctions du ministère , non pour y servir avec zèle , mais pour y trouver de quoi contenter leur cupidité & pour s'y procurer un gain honteux & fôrdide ! *Quanti hodiè infelices ad sacros ordines accidunt & divina mysteria accipiunt, non cœlestem panem, sed terrenum quærentes, spiritum sed lucrum, sed quæstum pecuniarum.* (St. Bonavent. fract. de præp. ad miss.)

MOINES. L'effronterie monacale a été reconnue de tout tems , & elle s'est tellement montrée , qu'elle a passé en proverbe , & *Valsingham* assure que l'on regardoit comme un argument sans réplique , ce raisonnement : *cet homme est Moine, donc il est menteur.* (Voy. Hist. du Concile de Bâle & la dissertation de Beausobre , page 304)

Les fraudes de ces hommes devinrent si scandaleuses , que les Papes mêmes se crurent quelquefois obligés d'y remédier. *Alexandre III* fit un règlement ; dont *Mezerai* explique l'occasion qui le fit faire.

MONACHISME. Cet état est contraire à l'esprit de Saint *Paul*. Ne faut-il pas s'étonner que des Docteurs se soient mis en tête une perfection chimérique , qu'ils trouvoient à sortir de ce monde , ce que saint *Paul* néanmoins fait regarder comme une chose qui ne se peut , (i Aux Corint. ch. V. v. 10.) aient cru d'autant plus aisément parvenir à cette perfection , qu'ils s'éloignent

gnoient des usages les plus innocens de la vie , & en quelque façon de l'humanité.

MONSEIGNEUR. L'humanité , que les Évêques possèdent si essentiellement , ne les empêche pas de s'intituler *Monseigneur* ; ils ne craignent pas que leur vertu se démente dans leur cœur par ce titre fastueux. Les Pères de l'Église ne mettoient pas ces enseignes de la vanité à la tête de leurs ouvrages Nous ne voyons pas même que les Évangiles aient été écrits , par *Monseigneur Matthieu* , par *Monseigneur Luc*. Mais aussi on doit croire que les ouvrages de *Monseigneur* ne sont pas paroles d'évangile.

MOURANS. Aujourd'hui moins qu'autrefois , graces aux lumières de notre siècle , on voit des Prêtres & des Religieux affaillir en quelque sorte les malades & les mourans , s'emparer de leur confiance , sous le spacieux prétexte de zèle & d'amitié ; les intimider ou les rassurer selon leurs dispositions ; & enfin extorquer une partie de la succession , sous prétexte de fondation , & souvent au préjudice des parens ou des pauvres ; au préjudice des domestiques , qui ont consommé leur jeunesse & leurs forces à servir leurs maîtres , au préjudice de plusieurs marchands , au préjudice de certains parens méconnus , négligés à la mort comme pendant la vie. Il n'est point de genre de ruse que ces hommes ne mettent en usage pour se procurer , par leur ministère , les aises & les commodités de la vie. C'est ainsi que vers le neuvième siècle , l'inondation des Prêtres sans titre & sans emplois ayant prévalu dans certaines Provinces contre les défenses de n'en ordonner que selon le besoin , l'on voyoit avec indignation , dit *Agobard* , de Lyon , la plupart de ces Prêtres se mettre à la solde des riches du siècle , jusqu'à ne pas rou-

gir de servir de palefrenier ou de conduire & d'avoir soin des chiens de chasse. St. *Augustin* voyoit de son tems que la multitude de ces hommes nuls dégradoit le sacerdoce, & qu'il y avoit bien de mauvais Prêtres & de vilains Moines. *Tam sunt Monachi, quam Clerici falsi.*

N.

NOCES ou MARIAGES. Pour peu qu'on lise l'*Histoire*, on verra que les Prêtres ont voulu se mêler de tout, ils se sont ingérés des affaires du ménage. Sans leur aveu un chrétien ne peut devenir père; ils se sont mêlés de la coëffure, de l'habillement. Quand la mode a introduit cette sorte de robe, accompagnée d'une ceinture de soie, nommée Lévite, on les a vu dans diverses Provinces de la France déclamer en chaire contre cet accoutrement, comme une profanation de l'habillement des Prêtres de la religion juive que nous n'observons point. Dans le 15e. siècle, les Prêtres se sont irrités contre les souliers pointus, que l'on portoit alors sous le nom de souliers à la poulane. C'est ainsi que des observations inutiles prennent souvent en chaire la place des documens de morale, qui, par-tout, comme on fait, est subordonnée au caprice des Prêtres à qui elle devroit commander.

Mais le plus grand désordre au sujet des Mariages dont cet article doit traiter, c'est cette sorte de taxe pour la publication des bancs & ce qu'ils demandent pour donner la bénédiction nuptiale; on ne trouve aucun décret des Conciles qui assigne aux Prêtres aucune rétribution à cet égard. Le premier Evêque qui se soit expliqué sur ce qu'on étoit en droit d'attendre des marians, est saint *Odon*, qui siégeoit à Paris, &

qui succéda à *Maurice*, l'an 1196. „ Nous dé-
„ fendons, dit-il, sous peine de suspenses, à
„ tout Prêtre, Chapelain d'exiger quoi que ce
„ soit, sous prétexte des petits présens dus dans
„ le tems de noces, soit avant la bénédic-
„ tion nuptiale, soit pour la célébration du ma-
„ riage, soit pour rendre témoignage: (c'est-
„ à-dire, apparemment pour l'attestation de pu-
„ blication de bancs,) mais le mariage étant
„ célébré, que le ministre reçoive, & exige mê-
„ me, s'il le croit nécessaire, un plat du ban-
„ quet qu'on a coutume de donner.” *Celebrato*
autem matrimonio recipiat fercula sua, & exigat si
necessæ est. (Con. Odon. par. cap. 7. circa matri-
mon. N. 4.) Il paroît par ce décret que les Prê-
tres ne pouvoient alors demander d'argent.

O.

OBSEQUES DES DÉFUNTS. S'il est honteux & indigne, dit St. Grégoire, de demander une redevance pour accorder quelques pouces de terre à la pourriture d'un corps, il ne l'est pas moins d'exiger un certain lucre à l'occasion d'un évènement qui répand le deuil dans les familles, & qui afflige quelquefois les plus indifférens. *Grave nimis est, & procul nimis à sacerdotis Offi-
cio pretium de terrâ concessu putredini querere &* *alieno lucri velle facere compendium.* (St. Gré-
gor. L. 7. Epis. 56 ad Janua.) C'est par ce motif, & dans la crainte que le ministère ecclésiastique ne parût vénal, que ce saint Pontife défend de demander la moindre chose pour avoir fait un enterrement. *Ne quod valde irreligiosum*
est, aut venalis quod abfit dicatur Ecclesia, aut
vos de humanis videamini mortibus gratulari, si
ex eorum cadaveribus studeatis querere quodlibet

modo compendium. Le Concile de Narbonne ordonne aux Evêques de ne point permettre que les Prêtres fassent aucune de ces conventions sordides , qui n'ont jamais été autorisées au sujet des obsèques des défunts. *Sordidas exactiones , & pro exequiis mortuorum illicitas pactiones à Sacerdotibus fieri non permitant Episcopi , & quas factas noverint irritas faciant.* Un autre Concile de Tours veut qu'on punisse sévèrement les Prêtres qui exigent un payement , pour avoir accordé la Sépulture. *Qui pro Sepulturâ numera exigunt severiter puniantur.* (Cont. Ferad. turo Anno 858.)

OFFRANDES. Ce n'étoit dans les premiers tems que des Offrandes que les fidèles faisoient à l'Eglise , que les Prêtres & les pauvres vivoient: par la suite on n'offroit plus que des pièces de monnoie. Cet argent qui étoit donné pour servir aux mêmes usages que le pain , le vin , l'huile , &c. qu'on donnoit dans le principe , fut bientôt retenu par les Prêtres , il étoit plus facile à recevoir & à conserver; les pauvres du lieu n'y eurent presque plus de part , & cessèrent d'en tirer les secours qu'ils devoient naturellement en attendre. C'est le reproche qu'un Concile de Paris fait aux Prêtres , de regarder les Offrandes qu'on faisoit à l'Eglise comme leur appartenantes , ne devant être employées que pour le besoin des pauvres , comme les anciens canons le prescrivent. *Nulli Sacerdotum liceat res deo dicatas sibique commissas ut pote proprias tractare & ad multifarios secundum libitum suum eas usus retorquere , sed potius secundum Canonum autoritatem . . . Administrare & dispensare.* (Con. Paris. An. 829. Can. 15 & 18.) (V. Conc. Tollet. a. 4 an. 633. Can. 53.) L'on voit 6 ans après le second Concile d'Aix , faire les mêmes plaintes & les mêmes défenses , & ainsi les choses

furent de mal en pis, & telles que nous les voyons aujourd'hui, & auxquelles il est tems de porter remède. Cette appropriation a toujours été si peu conforme à l'esprit apostolique & à l'intention des saints Evêques, qui avoient eux-mêmes travaillé à perpétuer de siècles en siècles la pieuse & salutaire pratique des offrandes, que pour éviter jusqu'au moindre soupçon, saint *Augustin* vouloit qu'on donnât incontinent aux pauvres les pièces d'argent qu'on présentoit à l'occasion des obséquies. *Si quis pro religione aliquid pecuniae offerre voluerit in presenti pauperibus eroget.*

ORDRES RELIGIEUX. Ils peuvent être détruits selon que le Prince le trouve expédient. Article qui n'est point fait peur être reçu par les Moines qui veulent conserver leur état d'opulence, de fainéantise ou de gueuserie. Une vérité fondamentale & irréfragable est que si le Souverain abolit les ordres réligieux, les vœux cessent d'être obligatoires. Car le premier vœu est d'être Citoyen, c'est un serment primordial & tacite, autorisé de Dieu, un vœu dans l'ordre de la providence, un vœu inaltérable & imprescriptible, qui unit l'homme en société avec la Patrie & avec le Souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur, le vœu primitif à été réservé, rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le Souverain déclare ce dernier vœu, qui n'a pu être que conditionnel & dépendant du premier, incompatible avec le serment naturel, s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société & contraire au bien public, qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu. Pourquoi? Parce que la conscience les attachoit primitivement au serment naturel & au Souve-

rain ; le Souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes, par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

P.

PAPE. Il faut que la nature du personnage que nous nommons Pape soit bien merveilleuse, puisque ses adhérents lui ont attribué tant de pouvoir. On lui donne souvent publiquement à Rome le nom de *Vice-Dieu*. Les Théologiens ont sérieusement agité la question, *si le Pape est un homme*, ou si comme J. C. il possède deux natures, l'une divine & l'autre humaine. *Utrum Papa simplex homo sit, an quasi Deus participet utramque naturam cum Christo.* Les anciens Glossateurs des décrétales, dans la préface qui est à la tête des *Clementines*, ont décidé que le Pape n'est ni un Dieu, ni un homme, mais tient le milieu entre les deux. *Papa nec Deus nec homo, sed neuter est inter utrumque.* D'autres ont pris d'autres tempéramens, & ont dit que le Pape n'étoit point un homme mais le Vicaire de Dieu. *Et in hac parte Papa non est homo, sed Dei Vicarius.* (Vid. Gloss. de Ele&t. ind. 6.)

Toutes ces dénominations, toutes ces qualifications pompeuses ont toujours été reçues avec une certaine complaisance, qui ne renfermoit nul acte d'humilité, par plusieurs Pontifes vains. Sans un motif d'ambition, des Papes eussent-ils souffert qu'on les traitât de *Demi-Dieu*? Auroient-ils permis qu'un *Etienne Patracène* écrivit que dans le Pape réside tout pouvoir sur les puissan-

ces du Ciel & de la Terre? *In Papa est omnis potestas supra omnes potestates tam Cœli quam Terræ.* Boniface VIII, dans une assemblée tenue à Rome à l'occasion du Jubilé, eût-il dit: Je suis Empereur, j'ai tout pouvoir dans le Ciel & sur la Terre. *Ego sum Pontifex & Imperator, terrestre ac celeste imperium habeo.* Sans un motif d'ambition ce Pape eût-il approuvé la phrase du droit Canon où il est appellé, Seigneur notre Dieu, *Dominus Deus noster.* Sans un motif d'ambition un Nicolas se fût-il glorifié d'avoir été nommé Dieu par *Constantin.* (Vid. Cano. satis evidenter dist. 96.) Les Théologiens eussent-ils déclaré, dans d'autres Canons,, que le Pape est autant „ au-dessus de l'Empereur que l'or est au-dessus „ du plomb; que les Empereurs reçoivent leur „ autorité du Pape, comme la lune réçoit sa „ lumière du soleil, que les Empereurs par con- „ séquent ne seront jamais que lunes." Un des Docteurs Canoniques plus hardi encore à dit: „ Le Pape est en moi, hors de moi, le Pape „ est tout, au-dessus de tout; il est le Seigneur „ des Seigneurs, & d'un quarré, il peut faire un „ cercle." Quelle proposition plus impie, si de l'aveu même des Théologiens, la Divinité ne peut faire un bâton sans deux bouts.

PERSÉCUTION. Les Prêtres voudroient voir tous les Ministres & le Souverain toujours armés contre une partie de l'état. Assurément si l'on ouvre les Archives de la religion, à dater depuis la vocation d'Abraham jusqu'à nous, si l'on y cherche quelque modèle, ce n'est pas *Pierre*, continuant à prêcher avec douceur aux Juifs rebelles. On fait que sa patience, aidée par la grace, comme le disent les actes des Apôtres, (chap. 2.) en convertit trois mille. Ce n'est point *Paul*, (second. aux Thessalo. ch.

3 v. 14. 15.) Ce n'est pas *Jesus* (Luc. Ch. 9.)

PHILOSOPHIE. Les Philosophes contre lesquels les Prêtres crient tant, sans raison, sont, selon *Platon*, ceux qui vraiment aiment Dieu. C'est saint *Augustin*. qui a trouvé cette Doctrine dans le disciple de *Socrate*. *Ipsum autem verum ac summum bonum Plato dieit Deum unde vult esse Philosophum amatorem Dei.* (De civitat. Dei. Tom. VIII. C. 8.)

PRÉLATS. On a vu immédiatement après, que les biens ont cessé d'être en commun, chez les premiers fidèles; les ministres des autels s'approprierent comme salaire de ses vœux corrompus, l'héritage des pauvres; on vit ces préten-dus médiateurs entre Dieu & l'homme, marchan-der avec le stupide opulent, au moment du trépas, la rançon des injustices; on vit le Pon-tise orgueilleux transformer les remontrances de la correction fraternelle en une insolente domination, malgré des apparences d'un zèle apostolique; le vulgaire enfin resta toujours ce qu'il avoit été, selon que la politique ordinaire & l'imposture avoit intérêt qu'il continuât d'être. A qui peut-on justement appliquer de nos jours les sanglans reproches que *Jesus* faisoit aux Pharisiens? *Reliquisitis quæ graviora sunt legis.... comedistis domos viduarum.... intus estis pleni rapi-næ & immunditiarum.... alligant onera graviora,* &c. (Matth. Ch. 23.)

PRÊTRES. Les prêtres, bien loin d'imiter les apôtres dans leur désintéressement, vendent au contraire toutes les grâces spirituelles à beaux deniers comptans; ils baptisent pour de l'argent, ils prient pour de l'argent, ils marient pour de l'argent, ils enterrent pour de l'argent. Dans un grand nombre de pays, leurs plus grands reve-nus sont fondés sur les fautes & les dérègle-

mens des hommes , qu'ils expient facilement moyennant beaucoup d'argent. On peut dire qu'en général , *point d'argent point de prêtres.* Parmi nous les graces du ciel ne sont point faites pour ceux qui n'ont point de quoi payer. Les successeurs de *Jesus* , ne font rien pour l'amour de Dieu. *Quoi dit le prophète Michée aux Juifs , vos prêtres sont des mercenaires!* Je ne suis point assez téméraire pour avancer que les prêtres fussent capables de tout faire pour de l'argent , & même de faire le mal , mais je puis dire avec certitude , qu'on ne leur voit rien faire de bien sans argent.

Q.

QUETEURS. (Moines.) Il n'y a rien de plus plaisant que la bigarrure des moines , il y en a des noirs , des gris , des blancs les uns chauffés , les autres pieds nus , les uns avec un capuchon ou coqueluchon pointu , carré , ample , étroit ; les autres avec un chapeau , les uns barbus les autres tondus , les uns pauvres , les autres riches , les uns gaillards & dispos , les autres sévères . Que d'animaux singuliers ! la ménagerie du Roi n'en contient point d'aussi variés .

Ce qu'il y a de surprenant , c'est que la plupart de ces êtres s'imagine que la religion repose sur leur existence. Aussi est - ce pour la gloire de Dieu qu'on fait un récollet , ce masque demande l'aumône pour l'amour de Dieu , pour l'honneur de la religion , qui n'approuva jamais les fainéans , les frélons , les fourbes qui trompent le peuple après s'être trompé eux - mèmes . Dire qu'un récollet est un être inutile , un insecte , un moucheron importun , c'est un crime irrémissible , un crime de leze-majesté divine , que de le publier. Nous fabriquons l'étoffe grossière

où la crasse du capucin va s'attacher ; nous rions de voir une longue barbe religieusement attachée au menton d'un bouc en capuchon , qui porte des sandales parce qu'il est dit dans l'écriture , *solve calceamentum de pedibus tuis.* Et nous croyons que ce bouc est inséparable de la religion. (Voy. l'Apocalypse de Bélidor , de M. le Camus , Evêque de Beley ,) qui a écrit avec bien de la vérité sur ces hommes vampires.

R.

RELLEVAILLES DES FEMMES EN COUCHES. Cérémonie à laquelle les femmes ne sont obligées que par une pieuse coutume , qui n'est pas même universelle ; les prêtres ont soin de ne pas l'abroger par le petit rapport que cela leur procure. Ils ne sont cependant point en droit de rien exiger. *Gregoire. XIII,* dans une congragation du 24 Janvier 1594 , renouvela contre la demande de ces prétendus droits , le décret du concile de Trente , conformément au troisième canon du second concile général de Latran , qui défend de rien recevoir dans aucun cas , à moins qu'il ne soit volontaire.

RETRIBUTIONS ou HONORAIRES. Aucun prêtre n'en peut exiger pour ses fonctions. Saint *Augustin* & Saint *Grégoire* étoient si convaincus de ce principe , qu'ils n'ont pas craint d'avancer , qu'un ministre des autels ne peut en conscience , quoique dans le besoin , s'acquitter de ses fonctions dans la vue même de se procurer un nécessaire entretien. (Saint Augustin de Sermon. Dominic. C. 6) Saint *Bernard* en donne une raison simple & palpable , c'est , dit ce père , que celui qui cherche à remplir un emploi ecclésiastique dans

dans le dessein d'y trouver de quoi vivre , renverse absolument l'ordre de Dieu , & fait un commerce des choses terrestres , par l'exercice d'une fonction sainte & divine. *Cum eo quærer animo eoque intuitu , ut huic vite habeat necessaria perverso nimis ordine celestibus terrena mercatur.*

ROME. Espagnoli ou le Mautouan général de l'ordre des carmes a fait un Poëme latin sur la calamité des tems , on y trouve ces vers qu'on a traduit.

Où le vice est sacré , la vertu ne l'est pas ,
Gens de bien fuyez Rome & ses noirs attentats :
Tout s'y vend , l'indulgence ainsi que l'anathème ,
Les prières , le Ciel , le Pontife & Dieu même.

Il n'est point nécessaire de faire aucune réflexion sur ces vers que la vérité a dites à ce général de l'ordre des carmes , ils sont trop expressifs pour ne pas donner un grand sujet de méditation.

S.

SACREMENS. Leur administration doit être gratuite. Ce qui se pratique de nos jours à l'occasion de l'administration des Sacremens , ne me paroît être qu'un renversement de langage , d'idée & de sentiment , pour exiger des honoraires ; elle est une des clauses & des scandales qui afflagent toute ame honnête. L'ignorance & la simplicité y ont d'abord donné lieu. La cupidité y trouvant son compte , l'entretient depuis long-tems , & l'impunité en augmente chaque jour les abus. L'Auteur des Causes célèbres , Mr. Rollins , dit , qu'on doit se représenter que le mot d'honoraires , qu'on donne à la récompense du travail

C

de l'Avocat ou du Médecin , signifie qu'il est honnête de le recevoir , mais qu'il est honteux de le demander ; donc toute taxe ne peut être regardée comme honoraire . Saint Thomas prétend que c'est simonie que de la demander , fût on même dans le manque du nécessaire , parce que , dit-il , l'exemple ni la coutume ne peuvent jamais excuser ce crime , & ne peuvent l'emporter sur le droit naturel & divin . *Si ergo dicendum esti , quod accipere pecuniam pro spirituali Sacramentorum administratione , est crimen symonice , quod nullum consuetudine potest excusari , qua consuetudo non praetudicat juri naturali & divino . (2. 2. q. 100 ac 110.)*

SOLDAT. Le système religieux rompt toute proportion entre les récompenses décernées aux actions des hommes , & l'utilité dont ces actions sont au public . Par quelle raison en effet le Soldat est-il moins respecté que le Moine ? Pourquoi donne-t-on à un Religieux , qui fait vœu de pauvreté , douze ou quinze mille livres de rente , lorsqu'on refuse 600 livres à l'Officier blessé sur la tranchée ?

SORBONNE. La Sorbonne , comme l'Eglise , se prétend infailible & immuable ; à quoi reconnoît-on son immutabilité ? A sa constance à contredire toute idée nouvelle . D'ailleurs , toujours contraire à elle-même en toutes ses décisions , cette Sorbonne protégea d'abord *Aristote* contre *Descartes* , excommunia les Càrthésiens : enseigna depuis leur système , donna à ce même *Descartes* l'autorité d'un Père de l'Eglise , enfin adopta ses erreurs pour combattre les vérités les mieux prouvées . Or , à quelle cause attribuer tant d'inconstance dans les opinions de la Sorbonne ? A son ignorance des vrais principes de toute science . Rien ne seroit plus curieux qu'un recueil de ses

contradictions dans les condamnations successivement portées dans les ouvrages qu'elle a soumis à sa censure. Mr. l'Abbé du *Vernet* vient de donner une Histoire de la Sorbonne, qui est très-curieuse; on y voit l'influence de la Théologie sur l'ordre social, avec cette épigraphe : *Opinionum commentā delet dies, naturæ judicia confirmat.* (Cicer. de natur. deor. lib. 2.)

T.

TARIF DES RÉTRIBUTIONS. On n'a jamais vu dans l'Eglise l'usage des Tarifs que nous voyons de nos jours dans toutes les Diocèses. Ces Statuts ou Réglemens de rétributions ne partent que des Evêques, sans jamais avoir été suggérés ni autorisés dans quelques Assemblées Canoniques. Qui pourra réprimer ces abus? Puisque les Evêques à qui appartient de veiller sur leurs Eglises, les maintiennent c'est par leur intervention même, que des tarifs ont été dressés, dans lesquels on voit l'importance de chaque fonction du Ministère par le prix plus ou moins haussé qu'ils stipulent valoir les différens exercices des fonctions sacrées; cependant le Concile de *Trente*, gémisant sur ces abus, enjoint à tous les Evêques de s'appliquer chacun dans leur Diocèse à en arrêter le cours. Mais bien loin d'avoir l'attention que demande une chose de cette importance, par un effet de leur foiblesse, ou plutôt par un défaut dont ils sont coupables, ils prêtent les mains à ce que les Séculiers ne puissent point échapper à leur taxe par une sorte de Loi que forme le Tarif, & qui oblige les particuliers, lorsqu'ils sont contraints pour l'administration des Sacrements de s'approcher d'eux, de foudoyer ces vendeurs de bénédicitions & de graces, La cupi-

dité seule est une des principales causes de tout ce qui se trouve reprehensible chez les Prêtres, & ce mal est général ; ils ont toujours éludé les différens moyens qu'on a cru devoir employer pour parer & prévenir les traits de ce monstre infernal. „ Tout Pontife , dit Saint Paul , étant „ pris d'entre les hommes , est établi non pour „ lui-même , ni pour se procurer quelques avan- „ tages temporels , mais pour les hommes , en „ ce qui regarde le culte de Dieu , afin qu'il „ offre des Dons & des Sacrifices. On ne doit „ ordonner que pour cette fin ”. (Epist. ad hæbr. Cap. V. v. 1.) Selon le précepte de l'Apôtre , on devroit exclure des Ordres quiconque a paru s'y présenter par l'infame motif du lucre. Qu'on voie de nos jours s'il y a beaucoup d'Évêques & de Prêtres sur lesquels auroit dû tomber le précepte de St. Paul. Les Ministres de nos jours ne regardent-ils pas comme un art la puissance qu'on a conférée d'administrer les Sacremens. *Qui de administratione Sacramentorum faciunt artem de pane lucrando.* Dit le Cardinal Bellarmin.

TOLÉRANCE. Le Ciel ne confère à personne le droit de massacer l'hérétique. Saint Jean n'ordonne point aux chrétiens de s'armer contre les paysans. *Aimez-vous les uns les autres , répète-t-il sans cesse , telle est la volonté de Dieu.* Accomplit-on ce précepte , on remplit la loi. *Cassiodore* pensoit comme Saint Jean. La religion , dit-il , ne peut être commandée , la force fait des hypocrites & non des croyans. *Religio inspirari non potest , quia nemo cogitur ut credat.* La foi , dit Saint Bernard , doit être persuadée & non ordonnée ; *fides sua denda , non imperanda.* Rien de plus volontaire , dit *Laetance* , que la religion , elle est nulle dans celui auquel elle répugne. *Nihil est tam voluntarium quam religio in qua , si*

animus aversus est, jam sublata, jam nulla est.
 Rien de moins religieux , dit *Tertulien*, que de vouloir contraindre la croyance , ce n'est point par la violence , c'est librement qu'on peut croire. *Non est religionis religionem cogere velle, cum sponte suscipi debeat, non vi.*

TONSURE. Les prêtres devroient avoir toujours devant les yeux la cérémonie de la *Tonsure* , & ils n'auroient plus autant de prétexte de vendre les choses saintes. Un Concile d'Aix-la-Chapelle croit , avec Saint Ilidore , que la Tonsure Cléricale tire son origine des Nazaréens , à qui il étoit enjoint de faire raser leurs cheveux & de les jettter ensuite dans un feu allumé pour les Sacrifices en signe de consécration au Seigneur , & d'un entier dépouillement de toutes les passions & cupidités , désirs & attachemens aux biens de ce siècle. C'est sur cet exemple , disent les Pères de ce Concile , que les Apôtres établirent l'usage de couper les cheveux à tous ceux qui étoient destinés au service des Autels , pour leur apprendre par ce retranchement figuratif , qu'elle devoit être la Circoncision de leurs coeurs. *Ut hoc signo vicia recenserunt, expolientes veterem hominem cum actibus suis & induentes novum.* (Con. Aquigran. an. 816. L. 1. c. 1.)

Les Prêtres de nos jours ont changé l'esprit de de la cérémonie de la *Tonsure* , ils pensent que cette cérémonie préliminaire n'est faite que pour leur apprendre que leur fonction est de tondre les Citoyens , si la grace de Dieu leur fournit de bons ciseaux.

TRAVAIL DES MAINS NÉCESSAIRE AUX PRÉTRES.
 Pourquoi les Prêtres ne travaillent-ils point des mains? Saint *Paul*, pour n'être à charge à personne , & faire paroître un désintéressement convenable au Ministère , ne fit point de difficulté d'y cher-

cher de quoi vivre. (Vid. 1. Theſſal. Cap; XI. v. 9.) (ſec. Theſſal. Cap. III. v. 8.) Mais ils préfèrent bien mieux d'être fainéans & recevoir de copieuses rétributions pour les fonctions du Mi-niſtère ; d'ailleurs , en voit-on beaucoup qui aient le zèle de Saint Paul & de plusieurs autres Paſteurs qui fe font fait gloire de l'imiter. Le 4e. Concile de Carthage , leur a fait une loi du tra-vail des mains. *Clerici victum & veftitum ſibi ar-tificio lo vel agriculturā abque officii ſuī detrimen-to pre-parent.* (Con. Cartag. 4. Cap. 15 & ſeq.) Saint Charles , dans ſon premier Concile Provincial , y exhorte les Eccléſiaſtiques , tant pour les enga-ger à éviter l'oſiſveté , qui eſt la mère de tous les vices , que pour y trouver de quoi ſuſſiſter. Enfin , l'Assemblée du Clergé de France , de l'an 1679 paroît en faire un devoir. *Car , non licet , il n'eſt pas permis , ſous quelque prétexte que ce foit , de porter à l'Église un eſprit mercenaire pour gagner une vile rétribution.* (Conſt. Richardi circa an. 1217. c. 15.) Il ne vous eſt pas permis de vexer les Fidèles , de paſtifer avec eux ſur la ſomme dont vous avez fait homologuer des Tarifs , d'em-ployer l'artifice & ſouvent le mensonge , pour at-traper leur argent & vivre plus graſſement. *Non ideo debemus prædicare ut manducemus ,* diſent Saint Auguſtin & Saint Grégoire. Donc , le tra-vail des mains leur eſt néceſſaire.

U.

USAGES. On devroit revenir aux premiers uſa-ges pour remédier aux abus dans le Clergé. Dans les premiers tems ce qui empêchoit tout abus , c'eſt que , comme le démontre le Cardinal Bona , il n'y avoit communément qu'une Meffe dans chaque lieu , célébrée par l'Évêque ou par un

Prêtre , avec lequel tous les autres célébroient & communioient conjointement ; ce qui s'observe encore dans l'Eglise Grecque. (Gard. bona de reb. liturg. l. 1. c. 18. n. 8 et 9.) Ce seroit peut-être là le moyen d'obvier à tant d'abus qui se sont introduits depuis & qui font rougir . " Il s'est glissé , dit le Cardinal *Bona* , dont je copie les judicieuses réflexions , il s'est glissé insensiblement dans l'Eglise un grand nombre d'abus , auxquels il est fort difficile de remédier , parce que les vices sont passés en coutumes & en règles de conduite ". (Card. bona de reb. liturg. l. 1. c. 18. n. 1.) Parmi tout ce qui nous reste des solides instructions des Saints Pères des 9 ou 10 premiers siècles , il n'y a pas un seul trait qui puisse faire conjecturer qu'on donna de l'argent pour des *Services* ; pourquoi ne suit-on pas le même usage ? Un savant abbé de l'Ordre de Saint *Benoît* , qui floriffoit en ce tems , ne craint pas de regarder comme imparfait dans la foi , ceux qui s'imaginent que Dieu ne discerne pas ce qui est nécessaire à chacun , lorsqu'on offre ou qu'on prie pour plusieurs en même tems . (*Va-*
lafrid Strabo de reb. Ecclesiast. Cap. 22.)

V.

VAMPIRES. Ce sont des morts qui s'amusent à sucer le sang de vivans. Les esprits forts doutent peut-être de cette merveille , mais qu'ils ouvrent les yeux , & ils verront un corps mort sucer le corps vivant de la Société . (*Voyez Mois-nes , Prêtres , Quêteurs , &c.*)

VIVRE DE L'AUTEL. Réfutation des prétextes des Prêtres pour autoriser leurs simonies. On ne peut disconvenir , disent-ils , que les Ministres ne soient en droit de vivre de l'Autel. J. C. l'a

déclaré; Saint *Paul* l'a décidé de même , & l'usage y est conforme.

Le Prêtre doit vivre de l'Autel , j'en conviens , mais , *quid inde* , donc il peut , & il est en droit de se faire payer pour chaque fonction de son Ministère qu'il remplit. L'autorité de Saint *Paul* & de *J. C.* même ne favorisent aucunement cette conséquence. Il est clair qu'ils ne parlent l'un & l'autre que des ouvriers vraiment évangéliques ; de ceux qui , par vocation , par état & par un pure zèle du salut des ames , ne sont occupés que des pénibles travaux du Ministère , qui consistent dans l'instruction , dans les conseils , les soins & les services salutaires. Vivre pour l'Evangile , dit Saint *Prospere* , c'est recevoir ce qui est nécessaire aux besoins de la vie présente , parce qu'on travaille pour l'Evangile. *Quid est aliud de Evangelio vivere , nisi laborantem inde ubi laborat necessaria vitae recipere.* (St. Prosp. conc. aquisgran. anno 816. cap. 61.) Mais , alléguera-t-on , *dignus est operarius mercede suā.* Qui altari deser-
viunt cum altari participant. (Cor. IX. v. 13) C'est-à-dire , comme l'explique un Concile , d'Aix-la-Chapelle , après Saint *Augustin* , que ceux qui sont occupés du soin des Peuples , doivent légitimement recevoir de leurs mains ce dont ils ont besoin pour leur entretien , non à titre de récompense , parce que c'est Dieu seul qui doit être leur récompense. *Accipiat substantationem necessitatis à populo mercedem dispensationis à Domino.* (Conc. aquisgran. anno 816. August. lib. de Paf-
to. c. 9.) Le Concile de Trente , dans ces derniers tems , exclut des ordres ceux qui ne pa-
roissent pas avoir de quoi vivre. (Con. trid. cap.
2 de refor. SS. 12.) N'est-ce pas , entr'autre motif , par la crainte que si dans la suite , ils ne se trouvent attachés à aucune Eglise , ils ne des-
honorent

honorent leur profession , sous prétexte du besoin , & que s'ils sont Prêtres , ils ne fassent , comme dit le Cardinal *Bellarmin* , un gagne-pain des fonctions sacrées . Le Sacerdoce n'est point un métier , ni un commerce , ni un emploi dont les fonctions soient par elles-mêmes lucratives ; c'est un caractère , c'est un ministère tout spirituel , dans lequel il n'est pas permis d'entrer par des vues d'intérêt & d'ambition , à quelqu'état de nécessité qu'on soit réduit , dans lequel il n'est pas permis d'en faire l'exercice par le motif du gain . *Non coactè , sed spontanè secundum Deum , neque turpis lucri gratiā , sed voluntariè.* (Ep. St. Pet. Cap. V. §. 2.)

X.

XAVIER (François). Un savant Jésuite (Voyez Opinian , p. 230.) qui a prêché long-tems dans les Indes , se plaint de ce que ni ses confrères ni lui n'avoient jamais pu faire de miracles . Xavier se lamenta dans plusieurs de ses Lettres de n'avoir point le don des langues ; il dit " qu'il , n'est chez les Japonois que comme une sta- , tue muette : , Cependant les Jésuites ont écrit qu'il avoit ressuscité huit morts , c'est beaucoup ; mais il faut considérer qu'il les ressuscita à six mille lieues d'ici . Il s'est trouvé depuis des gens qui ont prétendu que l'abolition des Jésuites en France , est un beaucoup plus grand miracle que ceux de Xavier & d'Ignace .

YVERTU (Saint) , exemple de la fourberie des Moines . Philippe de Comines rapporte qu'étant entré à Parie , Capitale du Parisan en Italie , dans le Couvent des Carmes , on lui montra le corps d'Yvertu , de ce Comte qui , parvenu à la Principauté de Milan par le meurtre de Bernabo , son oncle , fut le premier qui porta le nom de Duc .

Eh quoi! dit *Comines* aux Moines qui l'accompagnoient, vous avez canonisé un tel monstre?
 „ Il nous faut des bienfaiteurs , répliqua un
 „ Carme: or pour les multiplier, nous sommes dans
 „ l'usage de leur accorder les honneurs de la fain-
 „ teté. C'est par nous que les fots & les frippons
 „ deviennent saints , & par eux que nous deve-
 „ nons riches . ”

Que de successions volées par les Moines !
 mais ils volent pour l'Eglise , & l'Eglise en fait
 des Saints.

Z.

ZÈLE SACERDOTAL QUI PORTE A LA VIOLENCE.
 Les Apôtres avoient du zèle pour la gloire de Dieu, qu'ils prêchoient ; mais ce zèle ne leur faisoit ni décrier, ni injurier ceux qui n'adoptoient point leur Doctrine qu'ils prêchoient. Il me seroit aisé de prouver qu'il n'existe aucune Secte sur la terre , dont les Prêtres imitent les Apôtres en cela. L'on ne finiroit pas, si l'on vouloit prouver cette vérité par des exemples. Pour peu qu'on ouvre les yeux , on verra que , pour les opinions les moins essentielles à la Religion , les Prêtres déclament les uns contre les autres ; ils sont loin de penser comme Saint Jean Chrysostome , qui se trouve d'accord avec tous les Docteurs qui ont été persécutés. (Voy. Homélie 47 sur S. Math.) Le principe de la tolérance ne fut combattu que par ceux qui se sentirent assez puissans , pour faire éprouver aux autres les effets de leur Saint Zèle. Une suite nécessaire de ce Zèle Sacerdotal , c'est que les Laïques se méprisent & se haïssent dès l'enfance ; les Citoyens d'un même état se divisent d'intérêt , se regardent avec horreur , se croient les uns les autres les ennemis de Dieu , & toujours prêts à

s'égorger sur le moindre signe de leurs Prêtres.

Les Apôtres alloient de Ville en Ville pour faire de nouveaux convertis, ou pour fortifier dans la foi ceux qui l'étoient déjà; nous ne voyons pas qu'ils aient fait fortune à ce métier. Nos Apôtres modernes les imitent à quelques égards. Nos Evêques passent souvent d'une Ville à une autre, c'est-à-dire, changeant un Évêché peu riche pour un meilleur. Si l'on envoie des Missionnaires dans les pays lointains, c'est pour établir la domination du Pape, ou pour établir quelques branches de commerce, comme l'exemple des Jésuites l'a prouvé.

F I N.

12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

T O C S I N
D E S
P R È T R E S ,
O U

*L'ÉVEIL donné au Peuple pour le prémunir contre
les impostures des Réfractaires, & le défendre de
leurs suggestions perfides ;*

SERVANT DE SUITE A L'A, B, C;

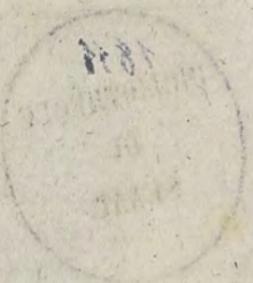
Par M. l'Abbé BOUDET, Aumônier du Régiment
de Brie.

Occultari potest ad tempus veritas, vinci non potest,
Florere potest ad tempus iniquitas, permanere non
potest.

ST. AUGUST.



1791.



AVIS PRELIMINAIRE.

Nos Prêtres réfractaires, ces charlatans spirituels, répandus dans toutes nos campagnes, noircissent sans pudeur les vrais amateurs de la vérité, ceux qui, par conscience & par principes de religion, se sont soumis aux loix de l'état. Ces hommes trempés dans l'encre, dont l'esprit a pris la teinte de leurs vêtemens, font entendre au bon peuple qu'ils défendent la cause de Dieu contre les serviteurs du diable, & par ces pratiques pleines de calomnies, ils lui inspirent une haine mortelle contre ceux qui sont les vrais défenseurs de la cause de notre sainte religion, & qui, par principes de générosité, voudroient la délivrer de l'esclavage où l'ont tenu ces spirituels chargeurs de fardeaux. Je n'ignore aucun des artifices que les prêtres corrompus, guidés par le plus vil intérêt ou conduits par un zèle peu éclairé, savent mettre en usage quand il s'agit de décrier ceux qui exposent au jour tous leurs mystères d'iniquité. J'ai assez éprouvé que toutes recherches curieuses, & toutes découvertes utiles, sur-tout en matières de religion, pour la faire revenir à ses premiers principes, resteroient dans un oubli éternel, si ceux qui sont capables de la faire, s'en dispensoient par la crainte des mauvais discours ou de tout autre obstacle. L'ilustre & savant M. Leclerc a fait une dissertation très-curieuse, intitulée: Argumentum theologicum ab individuâ ductum ; dans lequel il donne un détail de toutes les calomnies que les théologiens mettent en pratique quand les autres argumens leur manquent. Mais il s'agit de parler en faveur de la vérité, rien au monde ne doit nous en détourner, ni les râilleries des ignorans & des esprits foibles,

ij
ni les clabauderies d'un prêtre ou d'un moine entêté
ou intéressé, qui, s'imaginant composer eux seuls
toute l'église, déshonorent le christianisme par l'im-
pertinence de leur conduite, en s'opposant aux
loix de l'état. Ce qui suit renferme les principes de
leur résistance.



TOCSIN DES PRÉTRES.

A.

ABBE's. Un pauvre qui a fait serment d'être pauvre , & qui , en conséquence , est souverain , cela est intolérable. Les loix viennent de réclamer contre ces abus , la religion s'en indignoit , & les véritables pauvres , sans vêtement & sans nourriture , pousoient des cris au Ciel , à la porte de M. l'Abbé.

Mais j'entends MM. les Abbés d'Italie , d'Allemagne , de Flandre , de Bourgogne , qui disent : pourquoi n'accumulerions-nous pas des biens & des honneurs ? Pourquoi ne ferions-nous pas princes , les évêques le font bien. Ils étoient originairement pauvres comme nous , ils se sont enrichis , ils se sont élevés ; l'un d'eux (le pape) est devenu supérieur aux rois , laissez-nous les imiter.

Vous avez raison , Messieurs , envahissez la terre , selon votre doctrine , elle appartient au fort ou à l'habile qui s'en empare ; *melior est conditio possidentis* , dit l'axiome. Vous avez profité des tems d'ignorance & de superstition pour nous dépouiller de nos héritages , pour nous fouler à vos pieds , & pour vous engrasper de la subsistance des malheureux : tremblez , moines encapuchonés , le règne de la raison est venu.

B.

BE'NE'FICES. Le pouvoir de nommer aux évêchés & aux bénéfices , a été long - tems contesté à nos souverains par le roi étranger de *Rome* , & auquel on vient de l'ôter par une loi constitutionnelle. Ce

serviteur des serviteurs (*in vanum*) vouloit être le maître chez nous ; nos pères continuallement fots, croyoient que le roi faisoit injure à la sainteté du pape, en disposant du bien de la nation. Dans un missel imprimé à Paris en 1584, on trouve une prière pour demander à Dieu l'abolition de la nomination royale aux bénéfices , & malgré les beautés de l'oraison & la chaleur dévote des prêtres, le Ciel n'a point exaucé l'injustice des papes. On n'imprimeroit plus aujourd'hui une pareille oraison. Pourquo? C'est que des hommes sages ont éclairé la nation

BIENS DU CLERGE'. Il faut convenir qu'il n'existe point de société où ce qu'on reproche au clergé ne soit mis au rang des vérités les plus évidentes ; on ne peut rien ajouter à ce qui est consigné dans toutes les annales politiques. Tout le monde convient que les apôtres, que nous venons de remplacer pour avoir été rebelles à la loi, différoient de ceux qui existoient du tems de *Jesus*, comme le jour diffère de la nuit. Du vivant de ce divin législateur, l'ambition, les richesses ni la vanité n'étoient point comprises parmi les vertus, ainsi que nos ci-devant prélates les ont montrées dans le monde. *Jesus* n'avoit désiré ni richesses , ni titres, ni crédit en Judée ; son royaume n'étoit point de ce monde ; il ordonna à ses disciples d'abandonner leurs biens pour le suivre , aussi les apôtres , fidèles aux leçons de leur maître , n'ont cherché ni les richesses, ni l'opulence , ni les dignités. C'est dans cet esprit que St. Barnabé vendit un fonds de terre qu'il avoit , & en a rapporté le prix , qu'il mit aux pieds des apôtres. (Actes des apôt. chap. IV. v. 37.)

Leurs successeurs ne goûterent point toujours cette sage doctrine, aussi ne restèrent - ils point long-tems dans cet état de médiocrité que *Jesus* avoit recommandé à ses disciples , en se contentant des choses présentes , *contenti presentibus*. Ceux-ci , après que les biens eurent cessé d'être en commun , s'approprièrent , comme salaire de leurs vœux corrompus , l'héritage du pauvre ;

ils s'établirent les chefs, les docteurs & les guides de leurs prosélites, & en jetant des fondemens d'une puissance spirituelle, très-avantageuse pour eux & très-flatteuse pour leur ambition, ils exercèrent une juridiction sacrée, qui, à la fin, les transforma en évêques, & les mit non-seulement au-dessus des autres prêtres, mais encore les rendit respectables, ou plutôt redoutables aux puissances temporelles. Le bâton le plus grossier, dont se servoient les apôtres dans leurs courses apostoliques, est devenu une *croûte*, un bâton de commandement, dont le pouvoir se fit sentir aux plus puissans souverains de la terre. Le *sac* ou la *besace* des apôtres se convertit en trésors, en bénéfices, en principautés, en revenus. La permission de mandier est devenu le droit d'exiger des dîmes, de dévorer les nations, de s'engraisser de la substance des malheureux, de jouir de *droit divin* de la faculté de piller la société & de la troubler impunément; qu'on juge d'après tant d'artifices qu'ils ont fait jouer pour posséder tant de biens, si la nation étoit en droit de retirer ces richesses immenses d'entre les mains de tant d'économes infidèles, qui insultoient aux pauvres par un faste indigne dans les prédicateurs d'un Dieu pauvre, qui n'avoit point où reposer sa tête. Après un tel tableau, comment le peuple pourroit-il écouter les clamours de ces hommes insensés?

BULLES DES PAPES. Il a été un tems où une bulle émanée du Vatican étoit une loi suprême pour toute l'Europe: quand le pontife de Rome parloit au nom de *St. Pierre*, on faisoit taire par-tout les tribunaux, les rois, les philosophes, & les peuples étoient dans la crainte.

Combien de fois le *serviteur des serviteurs de Dieu*, qui s'affied humblement sur le trône des Césars, n'a-t-il pas abusé de la croyance universelle dans ses oracles pour aveugler le peuple; mais les choses sont aujourd'hui bien changées, le bref papal & la bulle d'excommunication qu'on attend ne font nulle imprat-

sion sur l'esprit des François, qui, plus pénétrés de l'esprit de l'évangile que le pape, savent que J. C. n'excommunia personne, & ne donna point à les apôtres un pouvoir qu'il n'exerça point lui-même. *Le fils de l'homme, dit-il à ses disciples, n'est point venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver.* (Luc. ch. IX. v. 55. 56.)

C.

CATHEDRALES, Collégiales & autres temples. Depuis le 15e. siècle nous ne voyons dans toute l'Europe d'autres monumens que des églises de mauvais goût, des monastères richement dotés, pour nourrir des chanoines & des moines fainéans ; des universités rendues opulentes pour faire pulluler les prêtres & des superstitieux. Dans des tems où les peuples furent les plus pauvres, toute la horde noire trouva le secret d'élever des cathédrales & des temples coûteux. L'entretien de la divinité, qui ne veut être adorée qu'en esprit & en vérité, fut toujours l'article le plus considérable de la dépense des nations. Que de millions sont possédés en Italie, en Portugal, en Espagne, en Allemagne par les plus inutiles, quant au plus grand nombre, & les plus méchans des hommes. Depuis quel tems ne sommes-nous pas dévorés par ces sauterelles ? Combien les nations seroient florissantes, si elles eussent employé en aqueducs, en canaux, à l'agriculture, au perfectionnement des arts utiles, les sommes qu'elles ont inutilement dépensées à nourrir des hommes oisifs, à bâtir des églises somptueuses, à payer des théologiens, à enrichir des prêtres & des moines ! On assure que l'église cathédrale de Tolède possède un trésor de 12 millions. Doit-on être surpris si par de tels vols faits aux nations elles se trouvent pauvres & débiles. Ne doit-il pas être honteux de voir le guerrier prodiguer son sang dans les combats, tandis qu'une multitude de chanoines & de moines n'a pour

travail que de lever les mains au Ciel, & de troubler la société , & ces vampires sont mieux récompensés que le brave soldat qui a défendu sa patrie.

L'Assemblée Nationale a pensé comme *Minutius Felix* , en supprimant par un décret constitutionnel , tant d'églises inutiles & tant de desserviteurs voraces ; voici comme s'exprime ce père de l'église : (notis vatic. pag. 314.) „ Quel temple puis-je bâtir à Dieu que „ toute la vaste étendue de la terre ne peut contenir ? Moi „ qui n'étant qu'un simple homme aime à me loger com- „ modément ; comment oserai-je entreprendre de ren- „ fermer dans un petit édifice toute l'immenſité de „ mon Dieu ? N'est-il pas infiniment plus digne de la „ majesté de cet être parfait de lui consacrer un tem- „ ple dans nos esprits & dans nos cœurs ? „

CHAIRE DE VÉRITÉ. Les chefs de la société n'ont pas semblé jusqu'à ce jour faire beaucoup attention au pouvoir immense que les prêtres obtiennent sur les peuples en les prêchant , au lieu de leur annoncer la parole de Dieu & de leur enseigner la sublime morale de l'évangile , le plus souvent ils ne les entretiennent que de leurs propres intérêts , des milliers d'hommes uniquement attachés à leurs prérogatives , remuent les passions de tout un peuple , & l'expérience de ce jour prouve que leurs harangues sacrées donnent aux habitans de nos provinces le signal de la révolte . L'auteur d'*Hudibras* appelloit pour cette raison la chaire de vérité *le tambour ecclésiastique*.

CURES. La classe des ministres des autels dont la saine politique s'accorde le mieux avec la raison , est celle des *Curés* : il n'y a point d'être aussi respectable qu'un citoyen chargé par état d'être le médiateur entre le Ciel & la terre , qui instruit l'ignorance , qui console l'infortuné , qui , remplissant à la fois les devoirs de citoyen , en obéissant à la loi de l'état , & ceux de pasteur , fert sa patrie & les malheureux qu'il dirige de ses conseils & de sa bourse . S'il a le courage de ne prêcher à son peuple que la morale évangélique

& la soumission aux loix ; si père tendre & sensible , il réside parmi ses enfans , jusqu'à ce que l'Etre suprême l'appelle dans son sein , on peut le regarder comme le bienfaiteur des hommes . Le Curé constitutionnel du dernier village de France est infiniment au-dessus de tous ces ecclésiastiques , qui , en rabat & en manteau , sous les titres d'abbés , de prieurs perpétuels , de comtes , de chanoines , de barons , de sacristains , jouissent d'un revenu que notre gouvernement ferme & courageux vient enfin d'employer d'une manière très-utile à l'état , & qui va faire de la France le plus beau royaume qu'il y ait jamais eu sur la terre .

D.

DANSE. Une rigidité mal entendue de la part des prêtres haineux , a toujours porté le trouble dans les consciences par des péchés factices qu'ils créèrent pour toutes les actions de la vie même les plus innocentes ; combien l'humanité de Mr. de Fénelon est célèbre , combien son ame étoit grande ! Il ne se montra jamais par aucun ridicule qui fait pitié aux hommes sensés . Un jour qu'un curé se vantoit devant lui d'avoir , les dimanches , proscrixt les danses de son village : „ Monsieur le curé , dit l'archevêque , soyons moins sévères pour les autres : abstenez - nous de danser : mais que les paysans dansent ; pourquoi ne leur pas laisser quelques instans oublier leurs malheurs . „ A coup sûr un tel curé auroit été réfractaire , & Mr. de Fénelon auroit prêté son serment si notre constitution eût été faite dans le siècle précédent , vers 1680 .

DESPOTISME. Dans tous les tems les grands ont fait servir la religion comme un des plus puissans ressorts de la politique . Aristote disoit avec raison „ que les plus grands tyrans se montrent toujours attachés au culte de leurs Dieux , & que leur zèle pour eux sert à écarter tout soupçon d'injustice „ Cette maxime adoptée par Machiavel fut toujours fidellement

suivie par les princes qui voulurent plus sûrement ty-
ranniser les peuples. Personne ne fut plus dévot ni plus
ami des prêtres que *Louis XI, Charle-Quint, Philippe II, Catherine de Médicis, la reine Marie, Louis XIV & Jacques II.* Ce sont assurément ces princes
qui ont fait le plus de mal à leurs sujets & à leurs voisins. Je crois qu'en général les nations n'ont point de
plus grands fléaux à craindre qu'un despote ignorant &
dévot. C'est par de tels monarques que le despotisme s'est
introduit dans le monde. Le Mahométan est esclave,
parce qu'il prend ses souverains pour des Dieux ; l'E-
spagnol, l'Indien & le Siamois, l'Africain & le Russe
sont des esclaves, parce qu'ils croient que leurs chefs
commandent de droit divin. Nous serions encore es-
claves si nous ne venions de secouer le joug de cet hon-
teux préjugé , première source du despotisme.

E.

ESPAGNE ET ITALIE. Si l'on veut savoir tout ce
que peut produire de mal l'influence des prêtres sur une
nation , on n'a qu'à considérer nos royaumes voisins , qui
sont les plus soumis au clergé , ainsi que les contrées où
la puissance sacerdotale n'est contredite par personne :
trouverons-nous des lumières , des vertus , des mœurs
bien estimables dans l'Italie , qui , depuis tant de siècles est
le domaine du pontife romain ? En trouverons-nous dans
l'Espagne & le Portugal , d'où les souverains , de con-
cert avec les prêtres , ont écarté l'hérésie & la liberté
de penser par le fer & par le feu ? Nous verrons ces
contrées malheureuses plongées dans l'ignorance & dans
le vice. Un prophète a dit avec raison que tels sont les
prêtres , tels sont les peuples , *erit sicut populus , sic
sacerdos.* (Osée chap. IV. v. 9.) Voici un trait d'his-
toire qui confirme ce que dit le prophète Osée. Autre-
fois en Espagne des assassins dévots faisoient dire une
messe des morts pour le repos de l'âme de celui qu'ils
avoient dessein de faire périr , les prêtres qui recevoient

de l'argent pour dire cette messe, faisoient croire à ces scélérats qu'en prenant cette précaution, il étoit impossible de manquer son coup. Un concile fit un canon pour empêcher cet abus. (Voy. Binghaere antiquit. lib. XV.)

EVEQUES. Nos ex-évêques, je veux dire nos réfractaires, avoient une manière de vivre par laquelle sans doute ils prétendoient suivre ce qui dit St. Paul; ils marchoient dans la voie large & la voie étroite en même-tems; ils souffloient le chaud comme le froid, ils étoient grands & petits, souples & orgueilleux; *ils jouissoient du monde comme n'en jouissant pas, ayant des femmes comme n'en ayant pas.* *Qui utuntur hoc mundo tanquam non utantur qui habent uxores, tanquam non habentes.* (1. ad Corint. cap. VII. v. 29, 30.) Ils alloient en carrosse comme s'ils eussent été à pieds; ils se divertissoient à Paris comme s'ils eussent pleuré dans leur diocèse, ils lissoient leur breviaire comme ne le lisant pas, & c'est ainsi,, qu'ils passoient, comme dit un sage, par les filières des grandeurs humaines, pour aller avec plus de pureté aux petits réservoirs de l'éternité ,.

Cependant il est à croire que nos évêques constitutionnels, qui font eux-mêmes leurs mandemens, qui vont à pied de leur maison à l'église prêcher la charité & la concorde, ressemblent plus aux apôtres, & méritent mieux la récompense de leurs travaux évangéliques, que leurs dévanciers, qui disoient quelques mots dans une messe en musique en 4 parties, entourés de halbardiers & de mousquétaires, & qui ne sortoient de l'église qu'au son des tambours & des trompettes.

EXCOMMUNICATION. L'excommunication portée contre une nation est une rébellion manifeste.

C'est encore une grande question dans le droit canonique de savoir si le chef du clergé peut excommunier les magistrats ou une nation, sous prétexte, ou pour raison d'abus de leur pouvoir. Cette question seule

est scandaleuse , & le simple doute une rebellion manifeste. En effet , le premier devoir de l'homme en société est de respecter & de faire respecter le magistrat , les préposés d'une nation , quand ils renouvellement ses loix , *obedite præpositis vestris* ; & vous prétendriez , vous pape , avec vos bulles & vos brefs fulminatoires , avoir le droit de diffamer nos représentans & de les avilir ! Qui vous auroit donné ce droit aussi absurde qu'exécrable ? Seroit-ce Dieu qui gouverne le monde politique par des chefs , & qui veut que la société subfiste par la subordination ?

Les premiers ecclésiastiques , à la naissance du christianisme , se sont - ils crus autorisés à excommunier les *Tiberes* , les *Nérons* , les *Claudes* , & ensuite les *Constances* , qui étoient des hérétiques ? Comment donc a-t-on pu souffrir si long-tems des prétentions aussi monstrueuses , des idées aussi atroces , & les attentats affreux qui en ont été la suite ; attentats également réprouvés par la raison , le droit naturel & la religion même que les prêtres professent ? S'il étoit une religion qui enseignât de pareilles horreurs , elle devrait être proscriite de la société , comme directement opposée au repos du genre humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ce prétendu pouvoir d'un pape , dicté par l'ambition & le fanatisme. Nous voyons enfin aujourd'hui que les représentans de notre nation , mieux instruits de leurs droits , soutenus par la fidélité de tout un peuple , mettent enfin un terme à des abus si énormes , & qui ont causé tant de malheurs. Le philosophe qui nous a donné l'*essai sur l'histoire générale & les mœurs des nations* , a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

F.

FANATISME. Le luxe , l'avarice , la vengeance & l'ambition ont de tout tems troublé le monde & y ont causé des maux effroyables : c'est une vérité de fait. Mais

le zèle d'imposer aux hommes des sentimens de pure spéculation, n'a pas seulement produit les mêmes effets, il a encore emporté les hommes à des excès de méchanceté que l'œil n'auroit rien vu, dont l'oreille n'auroit rien entendu parler, & la pensée ne leur feroit jamais venue sans ce zèle monstrueux. Qu'est-ce que l'histoire ancienne & moderne peut offrir de comparable à la brutalité des zélés prêtres, à la barbarie des meurtres qu'ils ont fait commettre, & qu'ils tâchent de renouveler dans ces tems de révolution? *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum, expertus.* (Ammian. Marcell. pag. 302. edit. Valefn.) Dans ce siècle éclairé, nous ne croyons plus tant les bourreaux en étoiles, ils ont attiré sur eux l'indignation de l'univers. Nos réfractaires sont réduits dans ce moment à se contenter d'une persécution sourde, qui, s'éloignant de la charité qu'elle semble recommander en chaire, se permet la calomnie, sous le voile du zèle & de l'amour de l'évangile.

G.

GUERRES DE RELIGION. Nous ne sommes plus, il est vrai, dans ces tems abominables où les parens & les amis s'égorgoient, où 100 batailles rangées couvroient la terre de cadavres pour quelques argumens de théologiens, mais des cendres de ces vastes incendies, il renait encore malgré nos lumières, quelques étincelles ; les princes ne marchent plus au combat à la voix d'un prêtre ou d'un moine ; mais les citoyens se trouvent encore agités dans le sein des villes & des campagnes, par les suggestions des réfractaires, autorisés à semer le trouble par un pontife intolérant, qui gémit de perdre toutes ses prérogatives. Je demande à tout homme sensé, que diroit-on d'une famille qui feroit toujours prête à se battre pour décider de quelle manière il faut saluer son père ? Eh ! mes enfans, il s'agit de l'aimer : vous le saluerez comme vous pourrez. N'êtes-vous

frères que pour être divisés , & faudra-t-il que ce qui doit vous unir soit toujours ce qui vous sépare ? Enfin , mes frères , imitez Jesus , qui ne fut point intolérant , il communiquoit avec les Samaritains , il n'a point proféré une seule parole contre le culte des Romains , dont sa patrie étoit environnée ; imitons son indulgence , & méritons qu'on en ait pour nous . Ne nous effrayons pas de ces argumens barbares , si souvent répétés par nos réfractaires insensés ; la messe d'un bon prêtre conformiste vaut bien celle d'un rebelle à la loi de l'état . Vivez en paix , la religion n'est point faite pour vous diviser ; aimez Dieu & votre prochain , & ne croyez pas être à tous les diables comme ils ont l'impertinence de vous le dire .

H.

HOMMAGE. Tout hommage envers la divinité est reçu selon le sénateur *Thémiste* , fameux philosophe originaire de Paphlagonie : dans un de ses discours adressé à l'empereur *Valens* , qui persécutoit les orthodoxes , il lui dit , „ est-ce un crime de penser autrement que „ vous ? (il étoit Arien) Si les chrétiens sont „ divisés entre eux , les philosophes le sont bien . La „ vérité a une infinité de faces sous lesquelles on peut „ l'envisager . Dieu a gravé dans tous les coeurs du respect pour ses attributs ; mais chacun est le maître „ de témoigner ce respect de la manière qu'il croit la „ plus agréable à la divinité , personne n'est en droit de „ gêner sur ce point „ .

Quel est le réfractaire qui osera , après ce sentiment de *Thémiste* , condamner notre auguste assemblée d'avoir décrété que *nul ne doit être inquiété pour ses opinions* ? Qu'il condamne donc aussi St. Grégoire de Nazianze , qui estimoit tant ce *Thémiste* , qu'il lui écrivit en ces termes : „ vous êtes le seul , ô *Thémiste* , qui luttiez „ contre la décadence des lettres ; vous êtes à la tête des „ gens éclairés ; vous savez philosopher dans les plus

„ hautes places , joindre l'étude au pouvoir , & les di-
 „ gnités à la science , . Ces paroles n'annoncent point
 de blâme pour la tolérance de Thémiste. Ce ne peut
 être qu'au fanatisme des prêtres que nous connoissons
 aujourd'hui par leur résistance à la loi , & non point à
 la religion , qu'on doit appliquer ce que disoit l'abbé
 de Longuerue , „ que si l'on mettoit dans les deux bas-
 „ fins d'une balance , le bien & le mal que les religions
 „ ont fait , le mal l'emporteroit sur le bien „ (tom.
 I. pag. 11.) , Ne prenez point , disoit-il encore à ce su-
 „ jet , de maison dans un quartier dont le menu-peuple
 „ soit ignorant & dévot , . Car , facile à se laisser séduire
 par les prêtres , il se porte aux plus grands excès.

HUMILITE'. Les prêtres ignorans disent toujours que c'est l'orgueil qui fait les incrédules , & que c'est aux humbles que Dieu se fait connoître : *Deus superbis re-
sistit , humiliibus autem dat gratiam.* Cela est vrai dans un sens tout opposé au leur. Car celui dans lequel il recommande tant l'humilité est qu'ils sentent le besoin qu'ils ont d'avoir des hommes bien stupides à conduire , & qui ferment les yeux à toutes leurs absurdités.

I.

IGNORANCE. Les hommes ont été jusqu'à ce jour ingrats , injustes , méchans ; on doit commencer par les éclairer , & ensuite on verra qu'il suffit de répandre des lumières pour les corriger. C'est cette idée qui doit faire naître le désir d'anéantir toute superstition dans le peuple , parce que c'est la source impure de toutes nos erreurs. *Ignorantia fons est & origo malorum.*

Le plus grand obstacle qui s'oppose au bien qu'un magistrat public entreprend de faire , c'est dans ce moment ce groupe de prêtres réfractaires aux loix , ces hommes veulent régler les esprits , ils rendent le peuple farouche & le portent à la rébellion ; tous ceux qui ont réfléchi sur l'histoire ont dû voir que toutes les révolutions humaines ont toujours eu la religion pour pré-

texte , non pas la religion , je me trompe , mais ses ministres ambitieux . Coupez la tête de l'hydre , alors les hommes instruits comprendront que leur félicité ne peut être séparée de l'ordre . Il s'agit donc de lever le bandeau qui couvre nos yeux , commencez par enseigner : *dote omnes gentes.*

IMPOSTURES SACERDOTALES. En tout pays & les mêmes motifs d'intérêt , & les mêmes faits à combiner , ont fourni au corps sacerdotal les mêmes moyens d'en imposer au peuple , en tout pays les prêtres en ont fait usage . Aux Indes , les prêtres attachent certaines vertus & certaines indulgences à des tifons brûlés , & les vendent fort chers . A Rome , le Pere *Péope* , Jésuite , vendit autrefois pareillement de petites prières à la Vierge ; il les faisoit avaler aux poules , & assuroit à ceux à qui il vendoit ces petits billets qu'elles en pondoient mieux & faisoient de plus gros œufs .

K.

KAKERS ou Quakers. Il est si fort dans l'essence des prêtres d'être turbulens que les objets mêmes qui ne sont pas faits pour fixer l'attention , sont capables de faire éclater leur fureur & d'exciter des guerres intestines . Ce fut cette réflexion , fondée sur l'expérience , qui fit prendre à *Guillaume Penn* , le parti de fonder une secte , qu'on a nommée *Quakers* ou Trembleurs . *Penn* ayant vu que les évêques anglicans & les presbytériens avoient été la cause d'une guerre affreuse pour un surplis , des manches de linon , & une liturgie ; il ne voulut ni liturgie , ni linon , ni surplis ; les apôtres n'en avoient point , les associés de *Penn* n'en voulurent point non plus . Les premiers fidèles étoient égaux , les disciples de *Penn* prétendirent l'être autant qu'il est possible . La charité étoit précieuse aux disciples du Sauveur ; ceux de *Penn* firent une bourse commune pour secourir les pauvres . Ainsi ces imitateurs des Esseniens & des premiers chrétiens étoient pour toutes les autres sociétés chrétiennes

un modèle étonnant de morale & de police , ce que nos prêtres ne nous ont jamais montré parmi nous , dans tous les tems n'ayant pu s'entendre ni s'accorder entre eux .

L.

LIBERTE' DE PENSER. Une preuve qu'on peut tirer de la conduite même des prêtres , en faveur de la liberté de penser , est fondée sur ce qu'ils ne peuvent souffrir qu'un bon chrétien raisonne mieux que le commun , qu'aussi-tôt ils ne crient contre lui à l'athée & au socinien , & qu'ils ne lui donnent les noms odieux de déiste & d'arien , comme si le bon sens & l'esprit orthodoxe étoient incompatibles . Mais une conséquence mieux tirée sur la *liberté de penser* que celle déduite de la conduite des prêtres , c'est celle que nous offrent les principaux écrits des pères de l'église , & qui confond tous les faux argumens de nos prêtres modernes . *Origene* étoit un des plus grands amateurs de la *liberté de penser* , & on peut dire même que l'église a donné un témoignage authentique de la liberté de penser de ce grand homme , en mettant en question s'il est damné ou non , & en se déterminant pour l'affirmative dans le 5^e. concile général . (Binet du salut d'*Origene* , pag. 191 .) *Minutius Felix* est aussi un de ces écrivains qualifié du titre de père de l'église ; c'est dans son excellente apologie de la religion chrétienne qu'il nous laisse les preuves de la liberté avec laquelle il pensoit , liberté que tout chrétien raisonnable devroit imiter . *Synesius* , célèbre évêque d'Afrique dans le 5^e. siècle , étoit un des plus grands philosophes de son tems , ilavoit , comme *Origene* & *Minutius Felix* , trop de favoir & trop peu du zèle bigot de nos prêtres réfractaires , pour mériter le titre de saint . En un mot , il porta la sincérité & la probité jusqu'à n'accepter l'épiscopat qu'à condition de penser avec liberté . (Vid. *Synes. opera* , Page 249 .) Que peuvent opposer à ces témoignages nos prêtres turbulens , qui pensent avoir le droit de mener les hom-

mes par la bride , quand la raison & le bon sens leur disent qu'ils sont plus raisonnables qu'eux ?

M.

MANDEMENS. (de messieurs les ex évêques) A présent nous pouvons connoître mieux que jamais combien il étoit ridicule de voir à la tête des mandemens des évêques leurs noms , accompagnés de titres fastueux ; & ce qui précédent ces qualifications mondaines étoient leurs armoiries , avec de beaux glands ornés de huppes ; ensuite il y étoit dit un mot de l'humilité chrétienne , & ce mot étoit suivi quelquefois d'injures atroces contre ceux qui sont d'un autre parti qu'eux. C'est ainsi qu'en usa Mr. *Guillaume Florentin* , dans son mandement du carême dernier 1791 , en condamnant l'A , B , C , des prêtres , dont la lecture , selon lui , pouvoit précipiter dans le schisme , l'hérésie & l'incrédulité . Cela est plutôt prononcé que prouvé , & c'est ainsi que ces messieurs avoient coutume de traiter tout ouvrage qui les rappeloit au terme de l'évangile , & vouloit que s'ils ne pouvoient atteindre à l'humilité religieuse , ils imitaissent au moins la modestie de M. de la Rochefoucault , qui n'intitula point ses pensées : „ par monseigneur le duc de la Rochefoucault „ , &c.

MOINES OU CENOBITES. Nation morte , espèce anéantie , monstres nouveaux , célibataires imprudens , vicieux & de mauvaise foi , troncs inutiles , vous ne portez que des fruits sauvages , vous n'avez point d'enfans , point d'héritiers , point de représentans , tout meurt avec vous ; vos mains criminelles ont coupé le fil qui vous conduit à la vie même après la mort Quel intérêt vous portoit donc à conserver la possession illégitime des richesses nuisibles à l'état & à la religion ? N'aimez-vous que le mal ? N'êtes-vous nés que pour lui ?

On dira un jour , & le tems n'est pas éloigné , on dira avec mépris : ci gissoient les successeurs des druides , les sang-sues du peuple , les supports de la superstition , des

loups ravissans, des boucs en capuchons, des hypocrites en frocs, des égoïstes ignorans, qui chargeoient sur nos épaules des fardeaux qu'ils n'auroient pas voulu toucher du bout du doigt.

MONITOIRES. La plupart du tems la publication des monitoires est très-dangereuse. Les monitoires invitent le peuple à porter des accusations contre les personnes en places. C'est alors un ordre intimé par les prêtres à faire le métier infâme de délateur : vous êtes menacés de l'enfer, si vous ne mettez pas votre prochain en péril de la vie.

Il n'y a peut-être rien de plus illégale dans les tribunaux de l'inquisition ; & une grande preuve de l'illégalité de ces monitoires, c'est qu'ils n'émanent point directement des magistrats ; c'est le pouvoir ecclésiastique qui les décerne. Chose étrange qu'un prêtre qui ne peut juger à mort, mette ainsi dans la main des juges le glaive qu'il lui est défendu de porter.

MORALE. C'est à des principes simples que se réduit le code de la nature. Les leçons de la morale ne sont donc point abstraites ou réservées à des penseurs profonds ; elles sont toujours proportionnées à l'entendement de l'homme : que dis-je ! de l'enfant même. La morale doit parler une même langue à tous les hommes, elle se fera toujours entendre d'eux quand elle s'expliquera clairement, ou lorsque le préjugé ne leur bouchera point les oreilles. Cicéron dit avec raison : *Naturā duce errari nullo modo potest.* Tertulien pense de même ; *quæres igitur legem habens communem istam in publico mundi, in naturalibus tabulis.* (Vid. Tertul. de corona militis.)

N.

NOBLES. Dans quelques pays de l'Europe il y a autant de distance entre un noble & un roturier, entre un homme de qualité & un bourgeois, qu'entre un homme & un chien. Ci-devant en Pologne, & encore

actuellement en Allemagne, &c. les seigneurs sont propriétaires des biens & même de la personne de leurs vassaux. Les courtisans & les grands, dans les pays despotiques, sont des espèces de prêtres, qui écartent avec dédain le vulgaire profane de leur idole révérée ; de même que les prêtres des Dieux, ils veulent qu'on leur immole la nature & la raison : tout homme obscur, qui ose réclamer contre eux les droits de la justice & de l'humanité, leur paraît un insolent.

NONAINS ou Religieuses. Depuis long-tems les ames honnêtes en qui la révolution étoit déjà opérée dans leurs esprits, gémissoient de voir des filles vertueuses, que le préjugé condamnoit à la mort, au désespoir & au crime. *Melius est nubere quamuri,* signifie-t-il qu'il faut épouser J. C. se vérouriller, se ca-denasser, se griller pour lui plaire ? Et si St. Paul a dit le contraire, pourquoi soutenez-vous, prêtres insensés, théologiens ignorans, que J. C. a besoin de plusieurs millions de vierges, qui violent le premier vœu de la nature, & que l'état nourrit encore sans aucune utilité réelle ? L'évangile nous dit-il d'avoir des *vestales*, des nones ou de nourrir des frélons en guimpes ?

Sérai dispendieux & vain ! vœux indiscrets, offrandes sacrilèges, qui déshonoroient la religion ; prêtres aveugles, vous croyez sincèrement faire un sacrifice à Dieu ! Vous ne vouez certainement que des victimes à la plus abominable superstition. La barbarie des peuples les plus féroces n'a rien de plus effrayant, rien de plus inhumain.

O.

OBEISSANCE AUX PRETRS. Dans un état chrétien les théologiens prétendent que les peuples doivent être plus soumis aux prêtres qu'aux souverains. Il n'est point de chrétiens à qui l'on n'apprenne dès l'enfance, qu'il

faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Mais obéir à Dieu n'est jamais qu'obéir aux prêtres, pour soutenir les intérêts de ces ministres : ce n'est pas Dieu qui parle lui-même, l'église se charge de parler pour lui : & l'église est un corps de prêtres, qui savent trouver dans la bible que les souverains ont tort, & que les loix sont criminelles ; que les établissemens les plus sensés sont impies, & que la tolérance est un crime. Qu'on lise le bref de Pie VI, & l'on trouvera la vérité de ce que j'avance.

P.

PENSIONNAIRES. Dans quel aveuglement notre royaume étoit de confier à des *nones* en guimpes, à des vierges malheureuses l'éducation des jeunes filles. Ces pauvres religieuses ignorantes, crédules, fanatiques, sans expérience, & dans ce moment presque toutes *aristocrates*, ont le soin de former des citoyennes & des mères de famille sans avoir aucune idée des devoirs de la société, ni de ce qui se passe dans le monde ; on leur confie les premières années d'un sexe destiné à faire le bonheur de l'autre. Que leur reste-t-il de leurs instructions ? Elles ne forment que des dévotes inutiles, timides & crédules, qui n'ont aucune des qualités pour se rendre estimables ou aimables pour ceux avec qui elles sont destinées à vivre. Au sortir du couvent, elles ne portent dans le monde que leur inexpérience, à laquelle se joint un esprit retréci par une foule de petitesse qui les rend malheureuses pendant toute la vie.

PHILOSOPHES. Nos prêtres réfractaires sont bien éloignés d'avoir des philosophes les idées grandes qu'en concevoient les pères de l'église. *Minutius Felix* avoit une si haute idée du christianisme, qu'il avancee que tous les chrétiens étoient philosophes, ou que tous les anciens philosophes étoient chrétiens ;

aut christianos philosophos, aut philosophos fuisse christianos. (Min. Felix. notis ratic. pag. 153.)

PHILOSOPHIE. Des hommes non pensant, comme vous diriez les prêtres-réfractaires , demandent aux gens pensant , à quoi a servi la philosophie. Les gens pensant leur répondront : à détruire en Angleterre & en France la race religieuse qui fit périr le roi *Charles* premier , & qui a égaré Louis XVI ; à mettre en Suède un archevêque dans l'impuissance de faire couler le sang des premiers de ce royaume une bulle du pape à la main ; à maintenir dans l'Allemagne la paix de la religion , en rendant ridicules toutes les manœuvres des prêtres ; à éteindre enfin dans l'Espagne les abominables bûchers de l'inquisition. Prêtres de Rome , elle vous force à supprimer votre bulle *in cæna domini* , ce monument d'impudence & de folie ; Peuple , elle adoucit vos mœurs , elle vous éclaire & vous empêche dans ce moment de succomber aux instigations de vos prêtres réfractaires , qui tentent encore par un bref extravagant & impie de vous égarer & de vous soulever contre les loix , en rompant votre serment de fidélité , eux qu'une telle obéissance effarouche , en refusant de prêter un même serment. Pour éviter leurs insinuations perfides , montrez-leur cet opuscule , découvrez leurs turpitudes ; & qu'ils soient confus de honte , s'ils peuvent encore rougir.

PIERRE PHILOSOPHALE. Art de faire de l'or. Quelques adeptes ont cherché dans la Genèse la pierre philosophale , prétendant que Moïse l'avoit consignée dans ce livre ; mais les ecclésiastiques & les moines l'y ont seuls trouvée.

PRÉTRES VINDICATIFS. Ce qui indigne le plus l'homme de bien contre les prêtres en général , c'est de les voir implacables dans leurs vengeances , ils ne pardonnent pas plus que *Saturne & Teutatès*. Les haines affreuses qui caractérisent l'histoire de la famule faillié

d'Atree se trouvent fréquemment dans les annales du sacerdoce.

PRIERE DU PATRIOTE. Dieu de tous les êtres, la seule priere qui puisse te convenir est la soumission. Car, que demander à celui qui a tout ordonné, tout prévu dans sa sagesse? Si pourtant il est permis de représenter ses besoins à un père, conserve dans nos cœurs cette soumission à ta volonté; toi qui tiens dans tes mains la destinée des empires, conserve le nôtre. Préserve notre nation de la malignité de nos ennemis, tant extérieurs qu'intérieurs; délivre-nous de la perversité de tant de prêtres réfractaires, détracteurs nés de toute autre domination que la leur. Si les jours du monarque & du magistrat ne sont pas comptés de toute éternité, prolonge leurs jours. *Les cœurs des rois*, dit Salomon, *est dans la main de Dieu* (prov. I. XX v. 1) comme une eau courante, dirige celui du nôtre vers le bonheur de son peuple. Conserve la pureté de nos cœurs, l'amitié que se portent nos frères qui chérissent la constitution & qui se disposent à la défendre, que la bienveillance, qu'ils ont pour tous les hommes, réserre de plus en plus les nœuds de la fraternité. Conserve enfin leur sagesse dans la conduite privée & leur obéissance pour les loix.

Q

QUERELLES DES P^ETRES. L'oisiveté tranquille, abondante & honorée dans les bienfaits des rois & des peuples, firent jouir le sacerdoce, lui procura le loisir de méditer; une vie dégagée de soins & de travaux dut être favorable à la rêverie; la considération, les richesses dont ils jouissoient, les firent s'occuper de points difficiles qu'il n'étoit pas donné à l'homme d'approfondir, de-là vinrent les animosités, les querelles interminables. Si les disputes théologiques, réservées aux hommes de cet ordre, n'eussent point intéressé le repos

des nations , ces haines , ces disputes n'auroient point été dangereuses , & on les auroit considérées comme capables de développer le génie. Mais ils ont toujours fait intervenir les souverains & les peuples dans leurs contestations , & ils leur ont toujours fait un crime de rester les spectateurs indifférens de leurs combats ; & les bons peuples , dans la croyance qu'il s'agissoit de leur bonheur , ne voyoient pas qu'ils servoient l'ambition de ces prêtres & leur vanité puérille. Mais le tems est passé de faire couler son propre sang pour cimenter les systèmes bizarres de quelques fourbes ignorans , qui n'ont jamais eu assez d'adresse de se partager paisiblement entr'eux les dépouilles des peuples. Ils voudroient dans ce siecle soulever le royaume pour une constitution civile qu'on leur donne , & que les plus mauvais ne veulent point accepter , parce qu'ils ne se la font point donnée eux-mêmes ; comme si l'ordre pouvoit jamais sortir d'un corps si intéressé à maintenir les abus , tant de conciles qui ont été tenus pour rétablir la discipline , n'ont jamais pu faire accepter les réformes , cela fait preuve.

QUETEURS (freres). Ces frères ne menoient qu'une vie vagabonde & paresseuse ; ces frères ne sont venus que pour scandaliser le christianisme & pour mettre le trouble dans la société des hommes , desquels ils ont été le fardeau inutile & très-incommode.

R.

RELIGION. „ On cherche , dit l'abbé de St. Pierre : „ (voy. ses pensées) à perfectionner les loix & les arts : „ peut-on oublier la religion ? Qui commencera à l'é- „ purer ? Ce sont les hommes qui pensent , les autres „ suivront. N'est-il pas honteux que les fanatiques aient „ du zèle , & que les sages n'en aient pas ? Il faut „ être prudent mais non pas timide. ” C'est sur cette pensée que les prêtres constitutionnels doivent redou-

bler d'attention & d'ardeur pour faire entendre, adopter, & chérir la constitution du clergé, que nos sages représentans nous ont donnée pour effectuer ce que l'abbé de St. Pierre désiroit, & rétablir la religion dans son premier état, qui consiste dans cette simplicité majestueuse, gagne & attache toute âme qui aime vraiment Dieu; c'est par cette simplicité que les apôtres ont plus converti de nations que nos papes, nos chanoines & nos moines n'en ont perdu par ce faste & ces prétentions. D'après cette observation, je puis donner au peuple quelques instructions sur les reliques, branche de commerce sacerdotale & scandaleuse.

RELIQUES. Les reliques sont venus d'une coutume imitée du paganisme. (Voy. Chemnitius, exam. concil. Trid. pars IV. pag. 669 & suiv.) La superstition s'est toujours soutenue & encouragée par l'intérêt, le peuple quand il est ignorant est superstitieux; c'est par la superstition que les prêtres l'ont enchaîné. Les reliques, qu'on fait bien faire quand on n'en a point, & les miracles forgés à leur occasion, ont toujours été un spectacle qui a fait des églises des places de marchés, & un aimant qui attiroit de toute part les richesses dans leurs trésors. Dès l'année 386, l'empereur Théodoze le Grand fut obligé de faire une loi, par laquelle il défendoit de transporter d'un lieu dans un autre les corps ensevelis, de séparer les reliques de chaque martyr & d'en trafiquer; 15 ans après le Ve. concile de Carthage, canon XIV, ordonna aux évêques de faire abattre les autels qu'on voyoit élevés par-tout dans les chemins, à l'honneur des martyrs dont on enterroit là les fausses reliques, sur des songes & de vaines révélations de toutes sortes de gens. St. Augustin (sermon 318 §. 1 tom V, pag. 886, edit. benedict. Antwerp.), qui nous dit sans preuves que Dieu avoit accoutumé de réservé l'endroit où étoient cachés les corps des martyrs, avoue (de opere monachorum, cap. 28 § 36) ailleurs, les impostures que faisoient quantité de moines

sous ce prétexte , & les faux miracles qu'on débitoit. S'il vouloit y remédier , c'étoit trop tard ; cette superstition s'étoit emparée de l'esprit du peuple. Le concile de Carthage , dont j'ai déjà parlé , craignoit les tumultes ; les évêques qui y faisoient attention usoient de connivence , & St *Augustin* déclare naïvement qu'il n'ose parler librement sur bien de semblables abus , de peur de scandaliser les ames foibles. Maintenant nous ne craignons plus ce scandale , & nous pouvons dire au peuple , dans ce jour de lumiere , que le culte idoliâtre qui l'avoit appauvri dans des tems d'ignorance , va cesser & remettre à la disposition de la nation tant de richesses entassées dans des trésors dont les prêtres étoient les gardiens ou gardes-boutiques de bijouteries.

RICHESSES DU CLERGE'. Nos prêtres nous ont toujours dit que les biens qu'ils possédoient étoient *les biens des pauvres* , & à ce titre , ont prétendu que leurs possessions fussent sacrées ; en conséquence , dans ces tems reculés , les souverains & les peuples se sont empêssés d'accumuler dans leurs mains , des terres , des revenus , des trésors opulens , ils jouissoient aux yeux des nations appauvries des biens qui n'étoient destinés que pour les malheureux ; ceux-ci , loin d'en murmurer , applaudissoient à une sainte générosité qui enrichit l'église & qui né contribuoit en rien à leur soulagement. Cette vérité trop frappante pour que personne en doute , légitime le décret qui remet à la disposition de la nation tant de biens si mal administrés , & au grand scandale de la religion , qui avoit perdu son lustre par cette tache qui en déparoît la beauté.

ROME ET SES PRE'TENTIONS. Les usurpations de la cour romaine sont grandes & ruineuses , ses prétentions sont innombrables. Sur quoi sont-elles fondées ? Pourquoi l'évêque de Rome seroit-il le despote de l'église , le souverain des loix & des rois ? Est-ce parce qu'il se nomme *pape* ? Mais ce titre est encore celui de tout prêtre de l'église grecque , mère de l'église romaine

& qui n'a jamais souffrit aux usurpations de sa fille. Est-ce parce que J. C. a dit expressément, *il n'y aura parmi vous ni premier, ni dernier*, & parce qu'il a dit : *que celui qui voudroit s'élever au-dessus de ses frères feroit obligé de le servir?* Est-ce parce que les papes sont les successeurs de St. Pierre? Mais il est démontré que St. Pierre n'a jamais eu aucune juridiction sur les apôtres ses confrères. Pourquoi donc tant d'orgueil? Pourquoi ces prétentions qui ont subjugué autrefois notre nation? Mais que le pontife apprenne maintenant que nous savons mieux lire dans l'évangile que lui, & que ni bref & ni bulle ne sont capables de nous intimider quand nous déclarons vouloir suivre avec plus de pureté les maximes de l'évangile, dont notre pontife s'écarte en voulant favoriser la cause de tant de réfractaires si intéressés à perpétuer les abus.

S.

SCOLASTIQUES ou Théologiens. De tous les enfans d'Adam les scolastiques sont les plus stupides & les plus orgueilleux. „ Le scolastique, dit le proverbe an- „ glois, n'est qu'un pur âne, qui, n'ayant ni la dou- „ ceur du chrétien qu'il doit avoir, ni la raison du „ philosophe, ni l'affabilité du courtisan, n'est qu'un „ objet ridicule. ”

Le pur scolastique, selon Rabelais, curé de Meudon, tient entre les hommes la place qu'occupe entre les animaux celui qui ne laboure point comme le bœuf, ne porte point le bât comme la mule, n'aboie point aux voleurs comme le chien ; mais semble au singe, fait tout, brise tout, mord le passant & nuit à tous.

Le scolastique puissant en mots est foible en raisonnement : aussi que forme-t-il? Des hommes savamment absurdes & orgueilleusement stupides.

Les siècles d'or des scolastiques furent ces siècles

d'ignorance, dont avant *Luther & Calvin*, les ténèbres couvraient la terre. Alors, dit un philosophe, la superstition commandoit à tous les peuples. Les hommes changés comme *Nabuchodonosor* en brutes & en mules étoient scellés, bridés, chargés de pesans fardeaux, ils-gémisoient sous le faix de la superstition, mais enfin quelques-unes des mules venant à se cabrer, elles renverterent à la fois la charge & le cavalier; ce que notre constitution vient de faire en est la plus grande preuve.

SYMBOLE DE L'ABBE² DE ST. PIERRE, (tel qu'il est écrit de sa main dans son livre sur la pureté de la religion, excepté quelques articles.)

Je crois en un seul Dieu & je l'aime, je crois qu'il illumine toute ame venant au monde, ainsi que le dit St. Jean (chap. 1 v. 9.) J'entends par-là toute ame qui le cherche de bonne foi.

Je crois que le Chinois juste & bienfaisant est plus précieux devant lui qu'un docteur d'Europe pointilleux & arrogant.

Je crois que Dieu étant notre pere commun, nous sommes tenus de regarder tous les hommes comme nos freres.

Je crois que le persécuteur est abominable, & qu'il marche immédiatement après l'empoisonneur & le parricide.

Je crois que les disputes théologiques sont à la fois la farce la plus ridicule & le fléau le plus affreux de la terre, immédiatement après la guerre, la peste, la famine & la vérole.

Je crois que les ecclésiastiques doivent être payés comme serviteurs du public, précepteurs de morale, teneurs de registres d'enfans & de morts, mais qu'on ne doit leur donner ni les richesses des fermiers généraux, ni le rang des princes, parce que l'une & l'autre corrompent l'ame, & que rien n'est plus révoltant que de voir des hommes si riches, si fiers, faire prêcher l'humanité

& l'amour de la pauvreté par leurs commis, qui n'ont que 100 écus de gages.

Je crois qu'il faut absolument rendre plusieurs moins à la société, que c'est servir la patrie & eux-mêmes. On dit que ce sont des hommes que *Circé* a changé en pourceaux; le sage *Ulisse* doit leur rendre la forme humaine. Paradis aux bienfaisans. L'abbé de St. Pierre mourut l'an 1743. Cet abbé vraiment philosophe ne favoit pas que son siècle ne se passeroit point que les bienfaisans, auxquels il souhaitoit le paradis, dussent paroître au monde; à coup sûr, si la constitution du clergé eut été décrétée de son tems, il n'eut pas reculé pour prêter un serment aussi légitime comme nos réfractaires idiots le font.

T.

TARIF OU TAXE DES PE'CHE'S. Les sages dans tous les tems firent ce qu'ils purent pour inspirer la vertu, & pour ne point réduire la foiblesse humaine au désespoir; bien des papes firent le contraire, car au lieu d'arrêter le crime, ils le favorisent en accordant l'expiation pour de l'argent. *Jean XXII* fut un des premiers qui rédigea un tarif pour les péchés. *Léon X* eut l'impudence de faire imprimer cette taxe en 1514. Il existe un autre tarif des droits qu'on payoit en France immédiatement avant notre constitution, pour les bulles, dispenses, absolutions, &c. lequel tarif fut arrêté au conseil du Roi le 4 septembre 1691. En voici un extrait pour donner une idée des papes.

1°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres payera pour la dispense 25 liv. S'il veut posséder un bénéfice simple, il payera de plus 180 liv. S'il veut que dans la dispense, on ne fasse pas mention de son illégitimité, il payera 1050 liv.

2°. Pour dispense & absolution de bigamie, 150 liv.

3°. Pour dispense à l'effet de juger criminellement ou d'exercer la médecine 90 liv.

4°. Absolution d'hérésie 80 liv.

5°. Permission de lire des livres défendus, 25 liv.

6°. Dispense de simonie, 40 liv. sauf à augmenter suivant les circonstances.

7°. Bref pour manger les viandes défendues, 65 liv.

8°. Dispenses de vœux simples de chasteté, ou de religion, 15 liv.

9°. Absolution d'uninceste, 4 tournois pour un laïque, pour l'homme & la femme qui ont commis l'inceste, 18 tournois, 4 ducats & 6 carlins ; cela n'est pas juste, si un seul ne paye que 4 tournois, les deux qui commettent l'inceste ne doivent payer que 8 tournois.

Je supprime le reste qui est affreux , ce que je viens de rapporter suffit pour faire connoître à tout être pensant combien les papes se sont joué de la crédulité des hommes , en leur faisant accroire que pour de l'argent un péché pouvoit cesser de rendre l'homme coupable aux yeux de Dieu. Il faut être prêtre pour tromper ainsi les humains , & faire consister dans leurs bourses le prix de l'expiation de leurs fautes ; cela est indigne , cela est affreux , cela crie vengeance. Après un tel attentat contre les mœurs , ils oseront encore réclamer contre l'abrogation de tant d'abus que vient d'effectuer notre auguste assemblée , en purifiant le sanctuaire de tout ce qu'il avoit d'impur.

THIARE DU PAPE. Chacun fait que dans les jours de cérémonie le pape porte la *Thiare* , qui est une triple couronne , mais tout le monde ne fait pas ce qu'elle signifie. Suivant les Romains , qui l'appellent *trinegno* , elle annonce le pouvoir impérial , le pouvoir royal & le pouvoir sacerdotal , c'est-à-dire , un pouvoir plein & illimité sur l'univers entier . (V. l'histoire du royaume de Naples du célèbre *Giannone* , qui s'est rendu fameux par les coups qu'il a portés à la cour de Rome.) Il

seroit inutile de faire des réflexions sur les prétentions aussi insensées que ridicules qu'expriment ces trois couronnes, elles se présentent en foule à l'esprit de tout homme de bon sens. Nous y voyons l'excès de l'orgueil d'une cour accoutumée depuis bien des siecles à fouler aux pieds les têtes couronnées, nous y voyons l'avilissement superstitieux des princes, nous y remarquons sur-tout l'affreux aveuglement des peuples, qui ne se font montrés nullement indignés de la vanité & de l'arrogance d'un prêtre, qui se donne pour le vicaire & le représentant d'un Dieu rempli d'humilité, & qui l'a fortement recommandée à ses disciples. Repondez, prêtres réfractaires, qui imitez l'orgueil de votre chef, croyez-vous qu'on ne puisse se soustraire à l'excommunication d'un tel pontife?

U.

UNIVERSITE'. Dans les nations mêmes qui se vantent d'être les plus dégagées de préjugés, des prêtres sont les seuls instituteurs de la jeunesse; elles les voient bien plus occupés du soin de faire des superstitieux, dévoués à leurs intérêts, que de former des citoyens à l'état. Les papes prétendent avoir exclusivement le droit de permettre la fondation des universités, dans les états de la communion romaine. Ce sont les ecclésiastiques qui enseignent les belles-lettres & sciences les plus étrangères à la religion. Ainsi, des prêtres & des moines ont seuls le droit d'instruire la jeunesse dans toutes les sciences, nous voyons ces mêmes abus chez les Indiens & les Mahométans, en un mot, par-tout les hommes paraissent n'avoir été créés que pour les prêtres. Il reste donc à notre auguste assemblée à nous donner un code d'éducation, & de faire en sorte qué les prêtres n'influent plus d'une maniere aussi puissante dans l'instruction des hommes destinés à aimer une patrie, à la rendre florissante, ou par les lettres ou par les arts.

V.

VÉRITÉ. On la doit aux hommes. Si je consultois sur ce sujet St. *Augustin* & St. *Ambroise*, je dirois avec le premier: „ La vérité devient-elle un sujet de scandale? Que le scandale naîsse & que la vérité soit dite. ” Je répéterois d'après le second: „ On n'est pas défenseur de la vérité, si au moment qu'on la voit, on ne la dit point sans honte & sans crainte. ” J'ajouterois avec St. *Augustin* que „ la vérité quelque tems éclipsée par l'erreur, en perce tôt ou tard les nuages; *Occultari potest ad tempus veritas, vinci non potest*. Il n'est pas un seul homme sur la terre qui puisse être privé du droit d'annoncer la vérité. *Quod in ore auditis prædictare super lecta*. C'est là où peut passer ce précepte de Jésus, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ce privilege est antérieur à toutes les loix humaines. S'il est douteux, ce n'est qu'aux yeux de ces prêtres hypocrites, qui, pour mieux nous boucher les avenues de la vérité, se servent de la religion pour seconder les efforts qu'ils font pour la dérober à nos yeux.

Si l'amour du bien, le désir de rendre mes semblables heureux, me fait succomber sous les efforts de l'ignorance, il est un Dieu. On peut être ennemi d'un dominicain, périr au milieu des flammes de la barbarie religieuse, & vivre heureux, ou mourir en homme de bien.

X.

XAVIER (François) porta l'évangile aux Indes orientales & au Japon, quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises, en moins de 100 ans il y eut des milliers de catholiques romains dans les îles du Japon; mais les jésuites, qui, dans tous les tems, furent turbulens, ayant formé une conjuration, suivie

d'une guerre civile, furent cause que tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Quelles graces n'avons-nous pas à rendre à Dieu que l'expulsion de ces hommes ambitieux ait précédé la renaissance de notre royaume à la raison, quelle barrière n'auroient-ils point opposée à l'achevement de notre constitution & l'acceptation de celle du clergé? On ne peut mieux être convaincu des obstacles qu'ils auroient formés à la confection de nos loix que par ce tableau qu'a fait de ces bons peres *Pons de Thiard de Bissy, de Châlon-sur-Marne*, dans une lettre qu'il a adressée au parlement de Dijon. Dans cette lettre, en date de 1590, ce prélat déplore d'abord le malheur de sa triste patrie, & dit: „ ces apôtres de Mahomet ont l'impiété de prêcher que la guerre est la voie de Dieu. Que ces séducteurs diaaboliques, ces amateurs présomptueux de la fausse sagesse, ces zélateurs hypocrites, ces murailles blanchies, ces écoles, auteurs de tempêtes, ces incendiaires, ces esprits, ces boute-feux des séditions, ces espions dangereux & habiles dans l'art de dresser des embûches soient donc à jamais bannis de France. „ Voilà ce que nous évitons par leur extinction, qui est pour le monde entier un bienfait de la providence envers les hommes, dont ils seroient devenus les rois & les tyrans.

Y.

YEUX. Organe inutile à ceux qui se laissent conduire aveuglément par des prêtres, ils doivent au moins les fermer pour marcher dans les voies qu'ils leur tracent, ou même les arracher quand le clergé les scandalise.

Z.

ZE'LATEURS. Je ne puis mieux faire en finissant cet opuscule que d'exhorter le bon peuple à ne point prendre part aux querelles des prêtres; comment les ré-

fractaires prétendent-ils vouloir rendre juges de leur cause des hommes qui ne sont point fait pour la connoître ? Laissons , mes amis , aux zélateurs emportés leur animosité , leur haine , leur esprit persécuteur , leur fanatisme turbulent , & ne nous mêlons point de leurs disputes de mots , laissons à ces prétendus saints , à ces docteurs orgueilleux , leurs querelles infensées , leurs disputes , leur opiniâtréte , leurs séditions ; disons notre *credo* , il renferme l'essence de notre religion , & l'assemblée nationale n'y a point touché , ne suivons que la raison & la vertu , elles nous montreront que des hommes ne sont point en droit de nous faire violer les règles immuables de l'humanité , de la justice , de la paix , ni de briser , sous aucun prétexte , ainsi que les réfractaires y tendent , les liens indissolubles qui unissent ici-bas les mortels les uns aux autres ; disons avec un prophète à tous ces docteurs , qui , par des sophismes séducteurs viennent nous dire que l'assemblée nationale a rompu la religion , a détruit toute morale . *Vae ! qui didit is malum bonum & bonum malum.* (Isaie , chap. V v 20.) Malheur à vous , qui appellez le mal bien , & le bien mal ! Ajoutons , malheur à ceux qui ont la foiblesse de vous croire.

F I N.

LES AVEUX MONACHIQUES

Extrait d'une lettre écrite de Paris en 1785, récemment tirée du porte-feuille d'un curieux ;

Servant de suite aux ouvrages de Mr.
l'Abbé Bouvet.

INVité à souper chez Lucie , je m'y rendis au sortir de l'opéra ; mais quel fut mon étonnement d'y trouver un moine en uniforme de son ordre ! Il parut déconcerté à mon aspect , ce qui fit éclater de rire l'aimable Lucie , & nous donna le tems de nous remettre. Parbleu , père , lui dis-je , je ne m'attendois pas à vous voir ici ; mais qu'importe , je suis bon diable , soyons amis , buvons un coup . Le pater , séduit par ma franchise , me fit beaucoup d'accueil , se rassura , & nous formâmes le lien d'une prétendue amitié.

Pendant le repas , le moine me dit : voilà cependant , monsieur , l'effet de la continence forcée qu'on nous impose ; sous ce froc que j'abhorre , nous cachons toutes les passions humaines , qui sont d'autant plus violentes qu'elles sont plus contraintes : la crainte des supplices affreux qui nous attendent , ne nous empêche pas de nous y exposer quelquefois . — Comment des supplices ! pour avoir joui d'une jolie femme ? — Eh mon Dieu ! non ; c'est pour la bêtise de se laisser prendre sur le fait . Tant que la pécadille est secrète , nous n'avons rien à redouter ; le cas mis au jour , on nous enlèquestre . — Comme vous expédiez votre monde ! — Ma foi , autant vaut ; nous les campions *in pace* . Moi même , qui suis

bon diable, j'ai enséveli dans un cachot un jeune pere, qui s'étoit fait pincer chez Victoire. Nous ne vivons que d'autrônes; l'hypocrisie nous est donc salutaire & nécessaire: mille imbécilles & autant de vieilles infensées, qui veulent aimer Dieu parce que le monde ne les souffre plus, entretiennent notre fainéantise: mille fraudes, mille tours de passe-passe nous aident à leur excroquer l'or, qui décorant les autels de la superstition alimente les seppôts des vices; car je suis de bon compte, à commencer par moi, nous ne valons rien. — Cependant, pere, vous êtes avancé pour votre âge. — Cela est vrai; mais écoutez pourquoi j'entrai à dix-neuf ans dans le cloître. Des fanatiques m'avoient monté la tête, je voyois le diable en propre personne qui me talonoit; cela m'effrayoit, & je devins moine, à la satisfaction de ceux qui avoient intérêt "me faire adopter ce genre de vie.

Au bout de quelques années, je partis pour Rome avec notre supérieur; il me présenta au général de l'ordre, à qui j'eus le bonheur de plaire; il me retint auprès de lui. Ayant été fait grand inquisiteur de Tolede, il m'emmena en Espagne. Ah! quel bon pays! Les moines y sont des dieux. Je ne vous détaillerai point toutes les horreurs dont je fus témoin. Combien de malheureux innocens je vis immoler à la rage, à l'ambition & à l'avidité de nos peres; combien de femmes & de filles, dont la beauté faisoit tout le crime, enfermées comme juives (quoique très-bonnes chrétiennes) dans les prisons du saint-office, qui n'en sortoient que pour périr dans un *auto-da-fé*, les unes pour n'avoir pas cédé aux désirs infâmes des inquisiteurs, & pour s'assurer de la discrétion de celles que les tortures & la crainte avoient fait succomber.

Mon protecteur vint à mourir, mais j'eus le

bonheur de rendre quelques services à un cardinal, qui par son crédit me fit entrer dans les charges, & quelques années après je fus fait provincial. Cependant je ne pus m'habituer aux horreurs qui tous les jours se multiplioient sous les auspices de l'inquisition : ma santé s'altéra, je dépérissais à vue d'œil ; je m'avisaï de demander une obéissance au saint-pere pour venir finir mes jours en France dans un couvent de notre ordre : après bien des sollicitations, des démarches & des peines, je parvins à l'obtenir, & voilà comme je suis venu à Paris.

— Mais, père, on croiroit que vous ne devez pas avoir tant de dévotes ni de bigots ici qu'en Espagne. — C'est une erreur ; cette engeance, que nous avons l'art de nous attacher par la confession, est immense dans tous les pays du monde. — Comment, confession ! Mais c'est abuser des choses saintes ! — Autre erreur. Nous n'avons établi la confession que pour être informé des secrets des familles, & pour gouverner le peuple & les idiots à notre gré. C'est à ce tribunal qu'on instruit une femme, & que nous l'amenons insensiblement à notre but ; c'est à ce tribunal que nous tranquillissons un scélérat, & que nous le faisons l'instrument de nos vengeances ; c'est à ce tribunal que nous rassurons une vieille débauchée, qui voyant la mort s'approcher, nous prodigue son or pour être tranquillisée. Nous prenons à toutes mains, sans nous inquiéter si des parens dans l'indigence n'ont pas plus de droit que nous aux biensfaits & aux héritages de nos pénitens. Insensibles à la misère & au désespoir du reste des humains, nous ne songeons qu'à nous, nous ne travaillons que pour nous.

— Mais, mon révérend, on ne croit donc à rien chez vous ? — Eh, mon ami, pour un hom-

me du monde, vous êtes bien bête! Pourquoi voulez-vous que nous croyions aux singeries que nous avons inventées nous-mêmes? Nous nous inquiétons aussi peu de l'écriture sainte que de Scot, de S. Augustin, de S. Ambroise & de tous les autres peres de l'église, qui ne sont dans nos mains que des marionnettes dont nous amusons les sots. Bien intriguer pour amasser de quoi entretenir notre fainéantise & nos débauches, c'est là tout notre soin. — Parbleu, pere, c'est bien penser. Mais vous oubliez quelque chose qui est fort essentielle, l'instruction & l'intendance des familles. — Oh! c'est là où nous brillons: la nation bigotte, gente imbécile quoique traitresse, nous est dévouée, je vous l'ai déjà dit. Nos armes dans le commencement sont la persuasion, la douceur, les inspirations divines; nous nous insinuons en serpens; nous élavons sur la base de l'humilité le triomphe de l'orgueil. D'abord complaisans, bientôt despotes, nos avis deviennent des décisions, nos décisions des oracles auxquels il n'est pas permis de résister. Eh! n'avons-nous pas fabriqué les foudres du pere éternel pour punir les réfractaires? Voilà comment en captivant les consciences, en faisant peur du diable, nous sommes les maîtres des secrets, des biens d'une famille. Il y a dans une maison une jolie fille, je veux la séduire; elle résiste à mes attaques, son arrêt est prononcé; un couvent la fera gémir de son trop de vertu.....

On veut marier sa sœur; son amant lui plaît, mais il me déplaît à moi, parce qu'il me méprise, ou seulement quelquefois parce que je veux faire le mal pour le plaisir de le faire; cela divertit le cœur d'un moine. Je répands des bruits sourds, je le fais passer pour un incrédule: il ne croit ni à l'immaculée conception,

ni au jugement dernier : aussi-tôt il est exclu. S'il se met à la raison, s'il nous ouvre sa bourse, il devient aussi orthodoxe que S. Dominique, & il obtient sans peine l'objet de ses vœux

Ce fils unique est un jeune homme de la plus grande espérance ; il a de l'esprit, de l'élevation, des talens ; son pere, dur comme tous les dévots, le laisse manquer d'argent, le met hors d'état de se soutenir ; il cherche des moyens : la fougue de la jeunesse le pousse à quelques sottises. Je conseille le sceptre de fer ; il le fait, il me déteste. Bon, cela vient à mes vues. Tout en feignant de l'excuser, je le rends plus coupable ; je le fais déshériter, enfermer, périr ; tout cela à la plus grande gloire de Dieu. Et le barbare idiot que je mene par le nez, croit avoir gagné le ciel, qu'il fait frémir ainsi que la nature

Une femme aimable & jolie est l'épouse d'un vieux pénard, qui l'a associée à son infirme & débile décrépitude, soit pour satisfaire sa lubricité impuissante, soit pour assouvir une vengeance criminelle par elle-même ou une haine odieuse dans ses motifs & ses effets, soit pour quelque autre objet aussi louable. Les jours de cette beauté s'écoulent dans les pleurs, ses nuits dans les privations & les sanglots : trop heureuse encore si elle n'est pas obligée de recevoir des caresses dégoûtantes, qui en outrageant ses appas révoltent son cœur Ah ! la jolie position pour un caffard effronté, libertin, audacieux ! Son projet est formé ; elle se rendra à ses désirs ; il l'immolera à sa passion, ou elle est perdue, infâme & déshonorée. Goûts innocens, plaisirs permis, bienséances nécessaires, pensées, paroles, actions même indifférentes, gestes, regards, joie ou tristesse, tout sera empoisonné ; si elle n'est pas sa complice, elle sera sa victime. Elle

vivra souillée à ses propres yeux, & périra dans les chagrins, couverte d'opprobres publics.

Mais je me confie à toi, ne vas pas révéler les secrets de l'église, car tu t'en repentirois. — Qui? moi, mon pere? & comment, s'il vous plait, je ne dépend pas de vous autres? — Tu n'en dépend pas! Eh bien, nous allons voir.

Je suppose un instant que tu as été assez fôt ou assez mal avisé pour nous insulter. Tu es perdu, mon ami. Crois-tu que nous t'attaquerois à force ouverte? Pauvre fôt! tu te sauverois, tu nous démasquerois. Non, nous commençons par nous informer de tous les gens estimables que tu connois; nous choisissons les plus faibles, dont la molle vertu, soumise aux préjugés, se fait des monstres exprès pour les combattre. On fait ton éloge. C'est bien dommage que tant de qualités soient gâtées par tel ou tel défaut. (Il sera toujours dirigé suivant la manie de l'auditeur bénévole.) On sème ainsi peu-à-peu la froideur; on te suit pied-à-pied, on ne laisse échapper aucune occasion. — Mais je ne donnerai aucune prise sur moi. — Tu ne fais que cela? On te calomniera. Tu veux obtenir une place, former un établissement. Lettres anonymes, inventées par le diable, qui en fit présent au premier cénobite, voleront de toutes parts. Nos partisans les répandront, les proclameront en secret en les commentant, les envieux les adopteront avidement, & les mettront en crédit; tes ennemis (tout homme en a, & ceux de mérite plus que les autres) encheriront. — Mais je me défendrai peut-être. — Sans doute; je crois même que tu persuaderas cent personnes qui te connoîtront particulièrement; mais la voix publique sera toujours contre toi, & à peine trente ans te suffiront-ils pour effacer l'impression qui t'aura perdu. Va, va, nous

suivons à la lettre la maxime que l'ami Machiavell nous a léguée : *calomniez toujours, il resté au moins la cicatrice*; & la méthode est infaillible.

— Ma foi, pere, je suis ravi, extasié; je ne vous croyois pas si habile. — Bon, bon, reprend le papelard, ce ne sont là que nos élémens. Si je te dévoilois les ressorts de cette politique, qui nous a fait si long-tems commander à la terre en roi des rois, & qui nous a donné le pouvoir de faire disparaître à notre gré les souverains du trône & du séjour des vivans. — Ah! pere, de grace, apprenez-moi de si belles choses. — Eh bien, écoutes attentivement.

Tu n'ignores pas qu'il fut un tems où la crasse ignorance enveloppa le monde; le fanatisme & la superstition regnerent en adeptes sur ces siecles heureux. Age à jamais mémorable & fortuné où le froc commandoit au diadème, où les Bernards, les Dominiques, les François, puissant en voix & en poumons, favoient émouvoir, exalter la bile de l'imbécile chrétienté! Prophètes audacieux & menteurs, ils entassèrent des millions de croisés dans les fables brûlans de l'Egypte & de la Palestine (1), & l'Europe, à leur premier signe, ébranlée contre l'Asie, courut y chercher de vastes tombeaux, tandis que les crédules habitans, devenus nos

(1) Tout le monde sait que les croisades furent prêchées par deux fanatiques. Le premier étoit aussi fol que le second fut malin & rusé : l'un fut le faire tuer par les infidèles, avec les cohortes nombreuses des chrétiens, qui eurent la folie de traverser les mers à sa voix, pour aller engraffer de leurs cadavres le sol d'un climat, aussi redoutable pour eux que le fer de leurs ennemis. L'autre resté en Europe, eut l'art de se faire donner les biens que les croisés abandonnoient, en échange des bénédictions & des balivernes qu'il leur prodigua. De-là l'origine des richesses immenses dont jouissent de nos jours les monastères & le clergé.

vaffaux, laissoient dans nos mains assez de dé-
pouilles pour éllever la vraie Jérusalem, la Jé-
rusalem immortelle & puissante, où devoient
pulluler tous les vices de l'oisiveté, & tous les
crimes de l'ambition & de la cupidité.

Alors tout moine étoit saint; tout homme un
peu éclairé au-dessus de son siecle, excommunié.
La liberté n'est plus, nous poursuivons son
ombre jusqu'au fond de l'ame, jusqu'au sein de
la pensée. Heureux tems! Ils changerent hélas!
La philosophie parut; non pas cette tracassiere
verbeuse, qui se traîne encore en rampant dans
la poussiere de l'école, mais cette lumiere vive
& fatale, qui a dissipé les vapeurs du fanatisme
& brisé le hochets de la superstition: comme
les oiseaux de nuit, nous fûmes blessés de l'éclat
du jour; il nous terrassa. Nous courûmes nous
cacher dans ces asyles que le vulgaire respec-
toit encore; le rayon vengeur nous y suivit; on
démêla nos trâmes; on dévoila nos ressorts; on
approfondit notre politique; on démasqua nos
mœurs & nos vices. L'univers conjuré se réunit
pour nous abatre; nous étions perdus.... Son
mépris nous fauva, notre métropole nous soutint.

Il est une puissance dont l'orgueil excessive &
les prétentions sans bornes en imposent, quo-
ique son autorité soit précaire & factice. Artifi-
cieuse autant qu'opiniâtre & politique, sa force
est dans sa foiblesse. L'ignorance lui a donné
l'être; l'astuce & la fourberie l'ont accrue; les
dissentions des Princes & les intérêts anarchi-
ques, dont elle a su profiter, l'ont rendue for-
midable, la persévérance & la hauteur l'ont main-
tenue; ses excès l'ont affoiblie; l'art & la sou-
pleesse la soutiennent; son chef, long-tems mo-
dérateur impérieux d'une aristocratie puissante,
ne doit son crédit qu'à nous. Milice enthou-
siaste, ardente, immortelle & toujours renais-

fante, perdue pour la chose publique. Isolés d'esprit & de cœur du reste des humains, notre unique intérêt est notre agrandissement, qui fait la gloire de ce vicaire fantastique. C'est sur nous qu'il fonde son empire : aussi sommes-nous ses enfans autant chéris que dévoués. Fraudes pieuses, farces coupables, spectacles indécents, vous étiez autrefois révérés ; mais votre règne est passé. Eh bien ! notre marche en est devenue plus secrète & plus sûre. Nous avions à nous venger ; du fond de nos asyles nous soufflâmes la discorde, nous fomentâmes ces guerres civiles qui ont inondé de sang l'Europe déchirée ; nos libelles, nos sermons séditieux, les séductions du confessional nous suffirent pour aiguiser les poignards ; & grâces à nos efforts, il fut universellement reconnu qu'il est permis, qu'il est saint de tuer un hérétique, c'est-à-dire notre ennemi ; ainsi le père massacra son fils ; ainsi le fils arracha à son père la vie qu'il en avait reçue : les forfaits ont produit des martyrs ; nous dévastâmes de fertiles contrées ; nous versâmes sans danger des flots de sang. Nul mortel, dévoué à notre vengeance, ne put se dérober à nos coups. Ici, les fils de St. Dominique font périr le dernier des Valois ; là ceux d'Ignace immolent Henri, que des philosophes osent encore pleurer. Les bûchers, le fer, les poisons nous servent tour à tour ; les victimes s'amonceletent, les bourreaux & les assassins sont fatigués ; les prisons regorgent d'innocens ; nous de sang, d'or & de voluptés . . . Mais nous ne sommes pas rassasiés. L'esprit de commerce, qui s'est venu joindre à celui de domination, nous prodigue en vain les trésors du nouveau monde, dévasté par notre art aussi bien que celui-ci ; notre avidité s'en irrite, & nos mœurs n'en sont pas adoucies : le calme règne en apparence, mais il n'est que

simulé; nous sentons que nos richesses survivent à notre crédit; les ambitieux promoteurs du despotisme, qui cependant haïssent les rois, sont anéantis; il nous faut bien rester dans le silence, mais non pas dans l'inaction. Nos complots se lient, nos trames s'ourdisent, nos ennemis nous attaquent avec les armes du ridicule; ils s'abusent sur leur prétendue supériorité: nous nous réservons bien d'autres ressources, nous minons sans bruit; tu es jeune, tu verras le fruit de nos travaux. Une révolution, éloignée peut-être, mais certaine, menace de nouveau le monde: nous foulons aux pieds ces hommes superbes qui osent nous dédaigner; nous commanderons encore..... Puissions-nous replonger les humains dans la barbarie, anéantir les sciences, arracher jusqu'au germe funeste de cette philosophie perfide, qui nous abreuve d'humiliations; élèver enfin sur tant de ruines le nouvel édifice de notre grandeur! Alors un sceptre de fer régira l'univers, soumis à nos caprices, dévoué à nos plaisirs. Nous disposerons des richesses, des mères, des femmes, des filles de nos esclaves; & nous amenerons ces ames avilis au point de regarder comme un bien leur déshonneur..... Vas, ces jours de gloire & de félicité s'avancent plus rapidement que ne le croient nos imprudens ennemis. Ils n'osent pas tenter le seul moyen de le reculer, celui de casser notre sainte milice & la hiérarchie puissante sous les drapeaux de laquelle nous servons; de nous arracher surtout ces richesses immenses qui nous rendent tout possible. Non, nous ne craignons rien de ce siècle vénal; nous payons des protecteurs qui deviendrons nos esclaves; ils nous rendront au centuple ce qu'ils nous auront coûté.....

Par la sambleu, pere, m'écriai-je, voilà qui est sublime! Quelle immensité de vues! quelle

étendue de scélérateſſe ! quels myſteres d'iniquités ! A ces mots le caſſard, irrité de s'être montré ſi à découvert, me dit avec fureur : malheureux ! fi tu me trahis, crains ma vengeance, elle te pourſuivra jusqu'aux fonds des abymes . . . Monſtre, s'écria à ſon tour Lucie, fors de chez moi ; je ſuis femme du monde, mais je déteſte les forfaits ; n'y rentre plus, car je te ferai jetteſſer par la fenêtre. — Scélérat, repris-je, apprends que mon prenier ſoin ſera de publier tout ce que je viens d'entendre, duffai-je être livré à la rage forcénée de tous tes ſemblables. Tout honnête homme doit instruire ſes concitoyens, & les prémaunir contre les attentats des ſuppôts de l'enfer, qui oſent fe décorer du titre respectable de mi-niſtres d'un Dieu de paix. Je pars, car je ne puis reſter plus long-tems dans un endroit que ton ſouffle impur a infecté Sur le champ je me retirai chez moi, avec une ample matiere à réflexions.

F I N.

卷之三

